



# Chirurgiens, barbiers-chirurgiens et charlatans de la région trifluvienne sous le régime français

Raymond Douville

Number 15, 1950

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080109ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080109ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Douville, R. (1950). Chirurgiens, barbiers-chirurgiens et charlatans de la région trifluvienne sous le régime français. *Les Cahiers des Dix*, (15), 81–128.  
<https://doi.org/10.7202/1080109ar>

# Chirurgiens, barbiers-chirurgiens et charlatans de la région trifluvienne sous le régime français

*Par Raymond DOUVILLE*

Quelques historiens et chercheurs ont tenté le dénombrement des chirurgiens et barbiers-chirurgiens de la Nouvelle-France. E.-Z. Massicotte a été le premier à fournir un travail d'envergure, en publiant dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec* (1922-23) une liste des médecins et chirurgiens de Montréal sous le régime français, liste continuée dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1932. Pour la plupart de ces chirurgiens, Massicotte s'est contenté de brèves notices qu'il avait certainement l'intention de compléter plus tard. Dans le *Canada français* de 1889, Joseph-Edmond Roy avait déjà esquissé quelques biographies et fourni des notes intéressantes sur l'histoire de la médecine. En 1923, paraissait en volume à tirage restreint, sous le titre *Notes pour servir à l'Histoire de la Médecine dans le Bas-Canada*, une série de biographies de médecins et chirurgiens commencée par le docteur J. Ahern et continuée par son fils le docteur Georges Ahern. Les docteurs Ahern ajoutaient au travail de Massicotte de nombreux noms de chirurgiens qui avaient pratiqué à Québec, et quelques-uns aux Trois-Rivières et dans la région. Quelques autres, en particulier Benjamin Sulte, les docteurs Arthur Vallée, Léo Parisseau et Sylvio LeBlond, C.-M. Boissonneault, Gérard Malchelosse, etc., se sont intéressés eux aussi à l'histoire de la médecine et de l'hygiène chez nos ancêtres et chez les Indiens.

C'est un complément régional à tous ces travaux épars que nous désirons donner ici, pour répondre en partie au voeu émis par Massicotte de chercher à fournir le plus de documentation possible à ceux qui voudront entreprendre l'intéressante histoire de la médecine et de ses praticiens sous le régime français.

Comme à Québec et à Montréal, on trouve des chirurgiens aux tout premiers temps de la fondation des Trois-Rivières. C'étaient tout d'abord des chirurgiens attachés à la garnison locale, avec appointements fixes. A partir de 1653, il semble y avoir eu des chirurgiens résidents, avec le séjour de Jean Madry. Puis vinrent les « maîtres-chirurgiens » indépendants: Louis Pinard, Michel Gamelain, Félix Thunaye, François Bellermand dit d'Argencourt, etc. Dès 1658, au Registre des Audiances, on trouve des chirurgiens aux prises avec les exigences des habitants. Nous donnons des détails de quelques procès dans les notules consacrées aux chirurgiens intéressés. A titre de documentation, nous en citons ici deux exemples typiques dans lesquels les noms des chirurgiens n'apparaissent pas. Le 18 février 1658, Pierre Rainville réclame quatre années de gages de son employeur Jean Sauvaget. Ce dernier riposte, avec preuves à l'appui et quittances en bonne et due forme, qu'il a payé à son domestique les gages de trois années et même plus: « a allégué ledit Sauvaget avoir payé vingt livres au chirurgien pour avoir pansé ledit Rainville pendant qu'il le servait ». Le juge Pierre Boucher déclare que « pour les vingt livres payées au chirurgien, led. Sauvaget s'en tiendra chargé jusqu'à ce que l'on puisse voir la Coutume de Québec touchant les serviteurs indisposés au service de leurs maîtres ». Le 24 juillet suivant, un procès met aux prises Pierre Couc dit La Fleur et Barthélemy Bertaut. Ce dernier refuse de payer « les vacations des chirurgiens » qui ont soigné Pierre Couc pour les blessures qu'il s'est infligées pendant qu'il travaillait pour Bertaut. Couc assigne trois témoins de la transaction passée le 9 janvier précédent, « lesquels ont affirmé qu'il était délibéré entre eux que ledit Bertaut payerait les vacations du chirurgien outre ce qui est couché dans le contrat, lequel article fut supprimé afin d'avoir meilleur marché du chirurgien ». Bertaut fut condamné à payer.

Au Cap-de-la-Madeleine, Michel Peltier sieur de la Prade, avec le concours de Pierre Boucher et des Pères Jésuites, établit en 1660 un hôpital qui est appelé « Hôtel de Notre-Dame de la Pitié ». En 1665, Peltier y appointe un chirurgien résident, Félix Thunaye, avec mission

d'y soigner les soldats et les « indigents de commodité ». Le fléau des guerres qui ravagèrent le pays autour de 1690 inspira à Mgr de Saint-Valier l'idée de fonder un hôpital aux Trois-Rivières. Il rendit son projet public en 1694, et trois ans plus tard, en 1697, l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières ouvrait ses portes. Mgr de Saint-Valier offrait de payer lui-même six cents livres de rente annuelle pour l'entretien de six lits à l'hôpital. Trois religieuses furent envoyées du couvent des Ursulines de Québec pour prendre soin du nouvel Hôtel-Dieu: les Mères Marie Drouard, Marie Amyot et Marie-Louise de Lanaudière. Au mois de mai 1702, des lettres patentes signées par Louis XIV établissaient officiellement l'Hôtel-Dieu et le Monastère des Ursulines des Trois-Rivières. Cet hôpital resta en service jusqu'en 1887, alors que fut fondé l'hôpital Saint-Joseph, dirigé par les Religieuses de la Providence.

L'histoire de bien peu de chirurgiens que nous mentionnons dans les pages qui suivent se rattache à l'hôpital des Ursulines. Seuls, semble-t-il, Jacques Dugay, Charles Alavoine et François Rimbaud y ont régulièrement soigné les malades. Les autres n'y ont aucune attache. Plusieurs s'étaient établis dans les campagnes environnantes, d'autres n'ont fait que passer.

Nous ne prétendons pas donner ici une histoire complète des chirurgiens et de la médecine dans la région trifluvienne jusqu'à 1760. Notre but est tout simplement d'offrir une nomenclature de chirurgiens, barbiers-chirurgiens, charlatans, guérisseurs habiles ou entreprenants, que les hasards de nos recherches nous ont permis de découvrir. Quelques-uns furent d'excellents et consciencieux praticiens, d'autres faisaient preuve de plus d'habileté que de science, et certains furent des aventuriers. Tous, croyons-nous, ont droit quand même à une notice, si brève soit-elle.

### *Charles Alavoine*

De 1725 à 1764, année de sa mort, Charles Alavoine se dépensa au service des malades trifluviens et des soldats.

Né vers 1695, probablement en France car on n'a pas, semble-t-il, retracé au pays son acte de naissance, Alavoine fit sans doute son apprentissage chez un chirurgien de Montréal, où résidaient ses parents, Charles Alavoine et Marie Machard.

D'après Massicotte <sup>(1)</sup>, Alavoine aurait, le 28 août 1723, acheté un emplacement au village de Laprairie et, le 4 octobre suivant, il se faisait concéder une terre dans la seigneurie de ce nom. Le 17 février 1725, il aurait vendu cette terre pour aller demeurer à Montréal. Ces diverses transactions indiquent qu'au début de ses années de pratique Alavoine aurait eu de la difficulté à se situer. En 1722, le 17 avril, il est aux Trois-Rivières, où il passe ses conventions de mariage avec Marie-Anne Lefebvre-Lasiseraye, devant le curé de la paroisse, le Père Hyacinthe Pelfresne, Récollet. Le 21 mai suivant, il se dit « résident à Champlain » dans un acte du notaire Normandin devant lequel lui et son épouse ratifient leur contrat de mariage, « lesquels ont déclaré que lors de leurs épousailles il n'y avait pas de notaire aux Trois-Rivières ». Le 24 mai 1723, Alavoine est encore à Champlain où il fait baptiser son premier enfant, Charles-Léon. Le 12 octobre 1724, c'est à Montréal qu'est baptisé son deuxième enfant, Jacques-Marie, Puis son troisième, François, est baptisé aux Trois-Rivières le 4 novembre 1725. De même en sera-t-il jusqu'au dix-neuvième, car ce chirurgien, qui assista à la naissance de tant d'enfants trifluviens, verra dix-neuf enfants naître dans son propre foyer.

C'est donc en 1725 qu'il faudrait placer l'établissement définitif d'Alavoine aux Trois-Rivières. Sans doute avait-il bonne réputation, car les Ursulines l'attachent immédiatement à leur hôpital. Jacques Dugay était alors le seul médecin résidant aux Trois-Rivières, mais il avait plus de 75 ans, et l'hôpital ne pouvait plus beaucoup compter sur lui. D'ailleurs Dugay ne semble pas avoir été attaché à l'hôpital. Les « Annales des Ursulines » mentionnent toujours Alavoine comme « le premier médecin de la maison ». Le 8 octobre 1727, il reçoit officiellement une commission de chirurgien de l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières,

---

(1) *B.R.H.*, 1932, p. 516.

au salaire de 75 livres par année <sup>(2)</sup>. Le 25 octobre 1739, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart demandent au ministre de porter les appointements d'Alavoine à 300 livres. On lui en accorde 200. Outre son salaire officiel, Alavoine ne pouvait compter que sur les maigres honoraires de ses clients particuliers, et les Trifluviens de cette époque n'étaient pas plus généreux pour ceux qui essayaient de soulager leurs souffrances que ceux du siècle précédent. Dès 1726, Alavoine doit poursuivre un de ses clients, Guillaume Baudry, pour soins médicaux donnés à son fils. Sa réclamation se chiffre à 174 livres, mais le tribunal ordonne que le mémoire du chirurgien soit expertisé par un autre médecin. Ce fut Michel Sarrazin qui en fut chargé. Plus tard, en 1749, Alavoine réclame devant les tribunaux la somme de 160 livres d'Henri Luneau, de Québec, pour « pansements et amputation d'une jambe au fils dudit Luneau, à l'hôpital des Trois-Rivières ». La cour lui donne raison.

Pourtant, les Trifluviens semblaient satisfaits des services rendus par le docteur Alavoine, et on cherchait à le garder. Dès son arrivée, on lui accorda, en marque de gratitude, l'usage gratuit d'un banc à l'église <sup>(3)</sup>. En 1737, on le dispensa de payer à la fabrique la rente d'un emplacement dans la commune. En 1754, Alavoine demande que la faveur de l'usage gratuit d'un banc à l'église soit également accordé à sa famille, « vu que depuis plus de vingt ans il chante au chœur de cette paroisse sans autre gratification que la rente de son banc, et qu'il promet de continuer à être assidu à chanter régulièrement tant que sa santé et son emploi le lui permettront ». Alavoine ne put obtenir la faveur demandée, mais les marguilliers poussèrent la générosité jusqu'à lui promettre, « sous le bon plaisir de l'évêque de Québec », que ses enfants n'auraient à payer que quatre livres de rente et que leur banc ne serait pas sujet « à la criée ». Au cours de la visite pastorale qu'il fit aux Trois-Rivières en 1755, Mgr de Pontbriand étudia la situation, et suggéra que la concession gratuite d'un banc soit accordée au docteur Alavoine et à son épouse, mais non à leurs enfants.

<sup>(2)</sup> *Ordonnances des Intendants*, II, 22.

<sup>(3)</sup> P. Odoric Jouve, *Les Franciscains aux Trois-Rivières*, p. 146.

Pendant ce temps, Alavoine se débattait dans des difficultés financières particulièrement pénibles. Au printemps de 1743, sa propre femme prend contre lui des procédures pour obtenir une séparation de biens, et ces documents <sup>(4)</sup> démontrent que la situation financière du chirurgien trifluvien n'était guère florissante. Au nombre des témoins assignés par Madame Alavoine, Paul Fraigneau, 29 ans, originaire de Niort, en Poitou, dépose qu'il a « entendu dire très souvent audit sieur Alavoine qu'il avait contracté quantité de dettes à l'insu de son épouse, ce qui l'avait beaucoup obéré, et même de luy avoir aussi ouï-dire qu'il avait fait quantité de folles dépenses, aussi à son insu ». Un autre témoin, Louis Coursolle, 42 ans, déclare de son côté, « qu'il a entendu dire au père dud. Alavoine et aud. sieur Alavoine lui-même qu'il était obligé de lui donner une pension de trois cents livres annuellement, qu'il avait un acte avec led. Alavoine, qu'il a même entendu dire qu'il devait à plusieurs particuliers, entre autres à Messieurs de Godefroy et de La Gorgendière, auquel dit Godefroy il avait même remis une terre faute de paiement ». Jean Truilly dit La Combe, âgé de 61 ans, confirme ce que le témoin précédent avait déjà déclaré, à savoir « qu'il a entendu dire quantité de fois au sieur Charles Alavoine le père que son dit fils luy devait une pension de trois cents livres annuellement ».

Après ce malheureux incident familial, les réclamations commencèrent à pleuvoir. Dès l'année suivante, en 1744, Jean-Baptiste Godefroy qui, on vient de le voir, s'était fait remettre une concession, faute de paiement, fit saisir et vendre à l'enchère l'emplacement et la maison du chirurgien, et s'en porta acquéreur pour la somme de 500 livres. Alavoine devait alors à Godefroy la somme de six cents livres qu'il ne pouvait rembourser. En 1747, c'est le propre père d'Alavoine qui se décide à lui réclamer en justice la somme de onze cents livres qu'il lui avait prêtée en 1729. Un cahier des « Décrets d'affirmations, oppositions, etc. », conservé aux Archives du Palais de Justice des Trois-

---

(4) Cf. *Inventaire d'une Collection*, Archives de la Province, pièce n° 1330.

Rivières, nous apprend qu'Alavoine aurait également eu des difficultés avec sa soeur Charlotte. Ce document, daté du 20 janvier 1750, dit: « Est comparue Dame Charlotte Alavoine, épouse et procuratrice de Théophile Barthe, armurier du Roy demeurant en la ville de Montréal, rue Saint-Paul, laquelle a déclaré qu'elle est partie de Montréal dimanche dernier pour se rendre en cette ville (des Trois-Rivières) où elle est arrivée aujourd'hui, deux heures de relevée, avec une carriole et un cheval, conduit par un homme, exprès pour y régler ses affaires avec le Sr Charles Alavoine son frère chirurgien major de cette ville, qu'elle séjournera en cette ville jusqu'à ce qu'elle ait entièrement réglé et terminé avec ledit Sieur son frère. . . »

En 1758, le ministre écrivait à Vaudreuil et à Bigot qu'il avait procuré à Charles Alavoine un brevet de chirurgien du Roi. Le 7 novembre 1759, Alavoine n'avait encore rien obtenu, puisque ce jour-là il demandait à l'intendant Bigot de prendre sur les sommes à sa disposition les appointements auxquels son brevet de chirurgien major lui donnait droit. Il ne semble pas que le chirurgien Alavoine ait obtenu satisfaction, car après la capitulation du pays, il eut l'idée de passer en France avec sa famille. « Il fut retenu, écrit le Père Jouve <sup>(5)</sup> par Vaudreuil et Bigot qui lui ordonnèrent « de continuer mes services pour sa Majesté à l'hôpital de cette ville », écrivait-il au ministre le 3 septembre 1761; il ajoutait: « Aujourd'hui, je me trouve hors d'état de passer en France, et d'ailleurs je suis sollicité de rester tant de la part des Dames Ursulines du dit hôpital que de celle de tous les habitants de cette ville, où il ne reste aucun chirurgien français. Je n'ai donc pas pu me refuser à leur demande; mais sur l'exposé que j'ai l'honneur de faire à votre Grandeur, j'ai lieu de penser que non seulement elle voudra bien me procurer les grâces de Sa Majesté pour toucher mes appointements, mais encore celle de me conserver dans mon emploi, lorsque cette colonie sera rendue ».

Même après la cession définitive du pays, Alavoine resta aux Trois-Rivières, et il y fut inhumé le 9 janvier 1764.

---

(5) Op. cit., p. 147.



Ce ne fut que le 28 novembre 1771 que sa veuve se décida à faire dresser l'inventaire de ses biens, par le notaire J.-B. Badeaux. On y note qu'il « a été trouvé dans une chambre faisant face à la rue plusieurs livres et outils de chirurgien, prisés ensemble à 24 livres. Et aussi un alambic estimé à 40 livres ». L'estimation de ces articles avait été faite par le chirurgien Rimbaud, à la demande des arbitres. L'inventaire total se chiffrait à 310 livres 5 sols.

### *Jacques-Marie et François Alavoine*

Le chirurgien Alavoine, dont la vie, comme on vient de le voir, n'a été qu'une suite de tracas et de difficultés de toutes sortes, a subi une rude épreuve lorsque ses deux fils, Jacques-Marie et François, chirurgiens tous deux, sont décédés à deux ans d'intervalle, au début de leur carrière. Après avoir appris de leur père les éléments de leur profession, ils entrèrent en service à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang de Québec, où ils décédèrent.

Jacques-Marie fut baptisé à Montréal le 12 octobre 1724. Il entra à l'Hôtel-Dieu de Québec comme chirurgien résident, le 7 août 1748, en sortit le 2 décembre suivant, y retourna le 1er mai 1749, encore comme chirurgien, et c'est là qu'il mourut le 12 novembre 1750 <sup>(6)</sup>.

François naquit aux Trois-Rivières le 4 novembre 1725. Il entra, dit Ahern, en service à l'Hôtel-Dieu de Québec, comme second chirurgien, le 10 février 1747, mais en sortit le 31 mars suivant. Le 7 juin, il retourna à l'Hôtel-Dieu, comme malade cette fois, et il y décéda le 16. Il fut inhumé dans le cimetière de l'Hôpital. Il avait vingt-et-un ans.

Deux autres fils de Charles Alavoine moururent, le premier, Charles-Léon, à dix-huit ans, et le sixième de ses enfants, Louis-Joseph, à vingt-quatre ans. Mais aucun document n'indique qu'ils aient embrassé la profession de leur père.

---

<sup>(6)</sup> Notes des docteurs Ahern.

*Henry Arnaud*

Henry Arnaud pratiqua sa profession de chirurgien à Québec non pas jusqu'en 1740, comme écrivent les docteurs Ahern (pp. 10-11), car en 1738 il est établi comme marchand à Sainte-Anne-de-la-Pérade, où il est parrain d'un fils d'Henri Perrault et de Marie-Anne Trottier-Bellecour le 12 octobre. Le 10 septembre 1740, il se dit « marchand demeurant à Batiscan » dans un contrat du notaire Pollet par lequel contrat Henry Arnaud et sa femme Marie-Marguerite de Chavigny reconnaissent devoir la somme de quinze cents livres au sieur Nicolas-Gaspard Boucoult, « Conseiller du Roy et lieutenant particulier de la Prévôté de Québec et Lieutenant-général de l'Amirauté de Québec ». Le contrat spécifie que le sieur Boucoult prêtait cet argent « pour faciliter le commerce du sieur Arnaud » et est passé « en la maison du sieur Arnaud ». Sans doute Arnaud était-il moins bien doué pour le commerce que pour la médecine, car un an après il est rendu à Saint-Pierre-les-Becquets, où il devait mourir soudainement en 1743.

A l'inventaire de ses biens, dressé le 20 mars 1744 par le notaire Pollet, il est dit « vivant marchand demeurant en la seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets ». Signalons que dans la liste des effets inventoriés ne figure aucun instrument de chirurgie et aucun remède. Voici son acte de sépulture: « Ce deux septembre mil sept cent quarante-et-trois est décédé en cette paroisse de Saint Pierre Mon sieur Henry Arnaud, âgé de cinquante et quelques années, après avoir reçu tous les sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême Onction. Son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies accoutumées ». Il semble que s'il eût exercé sa profession de médecin à Saint-Pierre, l'acte de sépulture l'aurait signalé.

Notons en terminant une autre petite rectification à l'article fourni par Ahern sur Arnaud. De sa deuxième femme, Marie-Marguerite de Chavigny, Arnaud a eu deux enfants « dont le premier, dit Ahern, est né trois jours après la mort de son père ». En réalité, cette enfant, une fille du nom de Marie-Joseph, fut bien baptisée le 5 septembre,

mais elle était née le 25 août, comme l'indique le registre. Disons aussi que Marguerite de Chavigny épousa par la suite, le 27 octobre 1756, à Lothinière, Joseph Pézard de la Touche, seigneur de Champlain, déjà veuf de Marie Trottier et de Marie-Joséphé Jutrat.

### *Jean Baradat dit Larieu*

Chirurgien de la compagnie de Vaudreuil, il épousa à Batiscan, où sa compagnie était cantonnée, Marie-Anne Moreau, fille de Jean Moreau et d'Anne Guillet. Baradat était natif d'Anglet, évêché de Lescar en Béarn, fils de Jean Baradat et de Claire Larieu. Le contrat de mariage fut passé par le notaire Trottain le 12 septembre 1696, mais l'acte n'est entré au registre paroissial que le 14 novembre suivant. Jean Baradat demeura à Batiscan de 1695 à 1699, et il y exerça sa profession. Dans l'inventaire qu'elle fit de ses biens après la mort de son époux René Dubois, Anne Dumond déclare devoir vingt livres à M. Larieu, chirurgien. Au contrat de mariage de Jean Veillette avec Catherine Lariou, le 2 septembre 1698, il est mentionné avec le titre de « maistre-chirurgien ».

Jean Baradat eut deux enfants tous deux nés et décédés à Batiscan: Marie-Claire, née le 11 février et décédée le 14 février 1698, et Jean, né le 17 octobre et décédé le 4 décembre 1699. Son épouse mourut cinq jours après la naissance de Jean, soit le 22 octobre 1699. Aucun document ne le mentionne après cette année.

### *Simon Baron*

Il avait, nous disent les *Relations des Jésuites* (XIII, 114), appris quelques notions de chirurgie au cours d'un séjour à Chibou, Cap-Breton. En 1634, il partit des Trois-Rivières pour le pays des Hurons avec le groupe qui accompagnait le Père Antoine Daniel, dans le but d'y faire la traite des fourrures. Mais il s'avéra fort précieux pour les missionnaires. « Il fut volé par les siens (ses guides sauvages) la première journée qu'il arriva en ces contrées, et eut encore bien plus per-

du s'il ne les eût contraints par la peur de ses armes lui en rendre quelque partie ». Plus loin la même *Relation* dit: « Entre tous les Français, je n'en trouve point qui aie eu plus de peine que le Père Davost et Baron. Le Père pour le mauvais traitement de ses Sauvages, Baron pour la longueur du voyage. Il a demeuré quarante jours par les chemins, souvent il était lui seul avec un Sauvage à nager dans un canot fort grand et fort chargé. Il lui fallait porter lui-même tous les paquets. Il a couru risque trois ou quatre fois dans les torrents, et pour comble de ses peines, on lui a dérobé beaucoup de ses marchandises » (VIII, 81, 99).

En Huronie, Simon Baron eut souvent l'occasion d'exercer ses talents de chirurgien, principalement durant une épidémie qui causa de nombreux morts parmi les Indiens, en décembre 1636. « Nos médecines, écrit la *Relation* de 1637, ont eu des effets qui ont éclaté par tout le pays, et cependant je vous laisse à penser quelles médecines: un petit sachet de séné a servi à plus de 50 personnes; on nous en a demandé de tous côtés; et quelquefois le plaisir était que si le malade se trouvait travaillé d'une retention d'urine, notre médecine n'opérait justement que pour cela. Simon Baron a rendu de bons services en cette occasion, car ayant appris autrefois au Chibou en une pareille nécessité à manier la lancette, il n'a pas manqué ici de pratique tout le long de l'hyver, et les lancettes nous ont plutôt manqué qu'à lui la bonne volonté, et à nos Sauvages le désir d'être saignés, pour en avoir vu de bons effets en la guérison de plusieurs personnes presque abandonnées » (XIII, 114). En une circonstance, raconte la même *Relation*, « Simon Baron fit plus de deux cents saignées et en un seul jour jusques à cinquante, c'était à qui lui tendrait le bras, les sains se faisaient saigner par précaution, et les malades s'estimaient à demi guéris quand ils voyaient couler leur sang, entre autre un vieillard qui était à demi aveugle. Si tôt qu'il fut saigné, ah! dit-il, mon neveu, tu m'as rendu la vue, je vois maintenant, tant y a qu'il se trouva sur l'heure merveilleusement soulagé » (XIII, 182).

Simon Baron était de retour aux Trois-Rivières à l'automne de 1637, car il y fut parrain le 3 septembre. Est-ce ce même personnage qui fut de nouveau parrain le 2 avril 1658, et qui eut des différends en 1658, 1659 et 1662 avec divers Trifluviens? Nous croyons plutôt qu'il faut voir ici le marchand de La Rochelle, Simon Baston, qui séjourna aux Trois-Rivières à cette époque pour rafler les fourrures des traiteurs trifluviens.

### *Henry Bélisle*

Massicotte écrit <sup>(7)</sup> que c'est par erreur qu'Ahern le nomme Henry Lamarre dit Bélisle. C'est pourtant son véritable nom. Massicotte le nomme Bélisle-Levasseur, et il a également raison. Dans son contrat de mariage avec Catherine Demosny à Québec, le 19 juin 1690 (greffe Rageot), il décline comme nom et signe Henry Lamarre dit Bélisle. Il était fils d'Antoine Lamarre et de Marguerite LeVasseur, de la paroisse Saint-Michel d'Angers, et se dit « chirurgien demeurant en cette ville » (Québec). Massicotte a donc également raison en le nommant Bélisle-LeVasseur, du nom de sa mère, et lui-même s'est parfois nommé ainsi. A son contrat de mariage, assistaient deux autres chirurgiens de Québec: Jean-Baptiste Beaudoin et Timothée Roussel. La future épouse était elle-même fille d'un chirurgien québécois, Jean-Baptiste Demosny, décédé en 1687.

Devenu veuf de Catherine Demosny en 1703, le chirurgien Bélisle (dans les documents que nous avons vérifiés il signe « Belisle ») se transporta à Champlain. Il y résidait depuis peu lorsqu'il épousa le 26 novembre 1705 Perrine Dandonneau (de son vrai nom Françoise-Pétronille, baptisée le 4 janvier 1665 aux Trois-Rivières), et qui était veuve de Jean Desrosiers du Tremble, ce dernier étant décédé le 23 février 1704. Dans son contrat de mariage passé le 25 novembre devant le notaire Normandin dans la maison du Sieur Montplaisir, Henry Bélisle se qualifie de « maistre-chirurgien demeurant à Champlain ».

---

<sup>(7)</sup> *B.R.H.*, 1932, p. 516.

Sans doute avait-il l'intention d'y demeurer, car dans cet acte il déclare: « le dit sieur époux a déclaré que quant à présent il ne peut au juste faire la déclaration des effets contenus en l'inventaire fait après le décès de la dite défunte son épouse, étant absent lors de la confection d'ice-luy et que la plus grande partie sont encore à présent à Québec en attendant qu'ils fussent arrivés pour faire une entière disposition ». Toutefois la future épouse reconnaît que le sieur Bélisle a « apporté en sa maison divers articles, dont un tour de lit de serge de Caen de couleur verte, une paire de chenets et une pelle à feu, une lèche-frite, une passoire de cuivre rouge, une broche à rôtir, une demi-douzaine de chaises de bois de noyer, un chandelier, une salière, une marmite, un miroir et deux pochettes de plume ». D'autre part, la veuve Desrosiers déclare que « tous les effets contenus en l'inventaire fait après le décès dudit défunt son mari sont en nature à la réserve de deux boeufs et de trois vaches qu'elle a vendus pour l'entretien et nécessité de sa famille ».

Ces déclarations démontrent à l'évidence qu'aucun des conjoints ne jouissait d'un état de fortune bien florissant. Dans la déclaration du sieur Bélisle, rien n'indique qu'il était chirurgien et qu'il entendait poursuivre l'exercice de sa profession. Quant à la veuve Desrosiers, l'inventaire fait après le décès de son premier mari (greffe Normandin, 3 mai 1704) indique que l'actif se chiffrait à 309 livres 12 sols. Le 14 mai suivant, elle transportait à Joseph Desjordy sieur de Cabanac tout ce qui lui revenait de sa part d'héritage de son père, défunt Pierre Dandonneau, pour la somme de 238 livres 16 sols, prêtés ce même jour par le sieur de Cabanac. Si on ajoute à cela que Perrine Dandonneau avait neuf enfants, dont le plus jeune d'à peine trois ans, et que le chirurgien Bélisle en avait quatre, on peut conclure que l'avenir ne devait pas apparaître bien florissant.

L'activité d'Henry Bélisle comme chirurgien à Champlain est plutôt obscure. Peu de documents nous renseignent sur sa carrière professionnelle. Par contre, on le voit figurer comme témoin à plusieurs actes d'inventaire entre 1706 et 1710. Un acte des *Jugements*

*et Délibérations du Conseil Souverain* (V, 308) nous apprend qu'en 1706 et 1707 il eut des difficultés avec ses beaux-frères, entre autres Jean Brisset, propriétaire de l'île Dupas et époux de Marguerite Dandonneau. Le 28 mars 1707, un acte d'assignation en justice est affiché « à la porte de sa maison, en présence du sieur Disy Montplaisir, son voisin ».

Six ans après son mariage avec Perrine Dandonneau, Bélisle semble être allé tenter fortune à la Pointe-aux-Trembles de Montréal. S'est-il lui-même rendu au Détroit, où Tanguay (II, p. 205) fait mourir Perrine Dandonneau le 9 mai 1711? Nous l'ignorons. Le 12 août 1712, il convolait en troisième nocces à Montréal (contrat par Le-Pailleur)<sup>(8)</sup> avec Jeanne Archambault. Il devait terminer ses jours à la Pointe-aux-Trembles, en septembre 1740, « âgé d'environ cent ans », mentionne l'acte de sépulture. L'inventaire de ses biens fut dressé le 14 novembre suivant par le notaire François Comparet.

La dernière mention faite dans nos archives du chirurgien Bélisle est un acte du notaire Simon Sanguinet père, en date du 18 août 1742, sur « défaut accordé en vertu d'une ordonnance de M. le lieutenant général au siège de la juridiction de Montréal, à Jeanne Archambault, veuve de Henry Belle Isle, vivant chirurgien de la Pointe-aux-Trembles, contre les enfants héritiers dudit Belle Isle, défaillants à comparaître pour procéder aux partages des biens et effets de la succession dudit défunt Henry Belle Isle leur père ».

### *François Bellermant dit d'Argencourt*

Ahern (p. 46) consacre quatre lignes à François Bellermant, dont une pour dire qu'il était aux Trois-Rivières en 1659. En réalité, il y était depuis le début de 1658, et on l'y retrouve encore le 14 février

---

<sup>(8)</sup> Ce contrat signale: « Déclare ledit futur époux qu'il est demeuré veuf de Catherine Mosny, sa première femme en 1703, chargé de quatre enfants en bas âge, a ensuite convolé en secondes nocces avec Françoise Dandonneau, morte sans enfants, desquelles dites communautés il ne lui est resté aucuns biens meubles ny immeubles, pourquoi il n'a point fait d'inventaire. . . ».

1660. Il est signalé à Montréal le 3 octobre 1659 (greffe Basset), mais il ne semble pas avoir exercé sa profession en cet endroit. Aux Trois-Rivières il fournit une carrière passablement mouvementée, comme en témoignent les extraits suivants des Registres d'Audiance civile et criminelle. Car c'est plutôt devant les tribunaux qu'au chevet des malades que nous le voyons à l'oeuvre.

Le 23 février 1658, il est poursuivi par Guillaume David, qui lui réclame la somme de 4 livres 10 sols. Le chirurgien riposte qu'il lui est dû une visite faite à la femme de David, plus la cure d'un serviteur. David prétend que ledit serviteur n'était plus à son service. Le tribunal condamne Bellerment à payer la somme de 3 livres 10 sols, déduisant vingt sols pour la visite et la cure du serviteur. Le 9 mars, Jeanne Evard, femme de Christophe Crevier, demande justice pour les injures à elles proférées par Bellerment. Ce à quoi le chirurgien répond qu'il s'est laissé emporter par la colère parce qu'elle l'a traité de « fripon ». Le tribunal n'en condamne pas moins Bellerment à vingt livres d'amende, parce que « étant pris de boisson aurait injurié et outragé de paroles la Dame Crevier ». Le 20 avril, Bellerment revient devant le tribunal, entraîné cette fois par Michel Moreau qui lui réclame 38 livres. Le chirurgien veut faire déduire 20 livres, soit dix livres pour accord fait avec Moreau pour un voyage de traite, et dix autres livres « pour lui avoir fait le poil ». Le tribunal déduit 8 livres du montant dû, et condamne Bellerment à payer la balance. Le 27 avril, c'est au tour de Bellerment de poursuivre Jacques Grassiot, à qui il réclame 17 livres « pour ses vacations ». Le 6 mai, Claude Jutrat dit LaVallée lui réclame 42 livres pour vins et boissons diverses. Bellerment ne veut pas payer, prétextant que Claude Jutrat lui a fait perdre huit pots de vin à jouer à la boule. Le 19 juin, Michel Ouin dit Saint-Ouin, soldat, demande au tribunal de lui faire payer par Bellerment la somme de 30 livres pour marchandises livrées, savoir deux chemises et une paire de souliers. Bellerment paiera 18 livres. Le même jour, il est poursuivi par Jacques Ménard dit Lafontaine pour 9 livres. Bellerment prétend qu'il a soigné Ménard durant sa maladie, mais comme ce dernier l'a congédié, le chirurgien devra payer les 9 livres.



Comme de nos jours, les tribunaux de l'époque suspendaient leurs audiences durant les mois d'été. A la reprise des séances de l'automne de 1658, Bellermant est encore la grande vedette. Le 23 septembre, il poursuit Suzanne de Noyon pour la somme de « six livres de vacations restant de plus grande somme, disant avoir fait marché avec elle de la somme de 30 livres pour la cure de son fils ». Suzanne de Noyon jure qu'elle n'avait promis que 20 livres, et le tribunal déboute le chirurgien de sa demande, et en outre le condamne à 30 sols d'amende pour avoir appelé Suzanne de Noyon « méchante femme ». Le 21 octobre, Bellermant réclame de Jacques Besnard 19 livres « pour ses vacations ». Besnard réclame un rabais parce qu'il a dû recourir à un autre chirurgien pour sa guérison et surtout parce qu'il a fourni à Bellermant du vin et de l'eau de vie. Bellermant voit réduire sa réclamation à 6 livres. Le 14 février 1660, Bellermant et Etienne Seigneuret veulent faire vider par le tribunal un différend qui les met aux prises: Bellermant accuse Seigneuret de lui avoir donné un coup de bâton et de lui avoir volé un « collier de pourseline »; Seigneuret nie avoir volé le collier, mais admet avoir un peu rudoyé le chirurgien parce que ce dernier aurait frappé sa femme. Une fois de plus, le tribunal donne tort à Bellermant.

Comme chirurgien, Bellermant ne semble pas avoir eu beaucoup de considération de la population trifluvienne. Il disparaît de la région après son altercation avec Seigneuret, puis nous perdons sa trace.

### *Jean Brellezeau*

Dans un acte du notaire La Tousche, le 24 sept. 1664, il est nommé « Jean Brellezeau dit LaChapelle, chirurgien des Trois-Rivières ». Dans un acte de marché entre Adrien Jolliet et François Pillet, au Cap-de-la-Madeleine, le 12 août 1665, La Tousche le nomme « Jean Brellezeau, Mtre chirurgien demeurant au Cap ». Il signe « Jean Brellezeau ». Les 9 et 18 août 1665, La Tousche le nomme « Jean Brellezeau dit LaChapelle, demeurant audit Cap ».

Ce sont les seules mentions faites de lui dans la région, et nous n'avons aucun document concernant l'exercice de sa profession.

*Charles Chevalier (ou Le Chevallier)*

Il apparaît comme parrain le 12 octobre 1645 aux Trois-Rivières, signe « Charles le Chevallier » et se dit chirurgien. Il est encore aux Trois-Rivières le 3 juin 1647, alors qu'il signe comme témoin à un acte du notaire Bancherons <sup>(9)</sup>. Le Père Godbout croit qu'il faut l'identifier avec Charles Chevalier dit Granval, soldat, de Pontoise (Seine-et-Oise), qui s'engage à La Rochelle le 4 avril 1644 envers Cheffault, pour servir au Canada à raison de 75 livres par an. Mgr Tanguay (1, 125) lui donne une fille, Anne, mariée le 4 novembre 1659, à Québec, à Pierre Pinguet.

*François Circé dit Saint-Michel*

Originaire de Paris, paroisse de Saint-Honoré, il se disait soldat et chirurgien, dans son contrat de mariage passé le 3 janvier 1680 (greffe Becquet) à Québec avec Marie-Magdeleine Berthelot. Il résida à Batiscan de 1686 à 1691. La première mention que nous trouvons de lui à Batiscan est la naissance de son fils Jacques-Charles, le 1er février 1687. Mais nous croyons qu'il demeurait dans cette paroisse depuis l'année précédente, et il est probable que ce fut lui (étant pour lors le seul chirurgien de la paroisse) qui pratiqua l'opération dont il est question aux registres paroissiaux de Batiscan, le 6 août 1686: « Est décédée en la communion de notre mère la Sainte Eglise Jeanne D... (nom illisible, ayant été volontairement effacé), âgé de quarante-cinq ans, après avoir reçu tous les sacrements, et après sa mort nous luy avons fait ouvrir le costé pour avoir l'enfant qu'elle n'avait pu mettre au monde, lequel nous avons baptisé des mains ayant donné des marques suffisantes de vie, et a esté le jour suivant avec sa mère enterré dans le cimetièrre de cette paroisse, en présence de Jean Grimard et de Pierre Contant ». Signé: Claude Volant, ptre, curé.

<sup>(9)</sup> R. P. Godbout, *Les Pionniers de la région trifluviennne*, p. 51.

Cette Jeanne D. doit être identifiée comme étant Jeanne Deschars, épouse de Jean Collet qui épousa en 1687 la veuve du chirurgien Félix Thunaye. A l'inventaire des biens de Jean Collet et de Jeanne Deschars, le 19 mars 1687 (greffe Trotain), il est dû au chirurgien Circé de Saint-Michel la somme de 3 livres pour soins médicaux. Le 10 septembre 1691, François Circé signe à l'acte de sépulture de Madeleine Couteau, veuve de Claude Houssard, et le 27 février précédent, il faisait baptiser un fils, Joseph, que nous retraçons en 1734 comme résidant à Contrecoeur <sup>(10)</sup>.

D'après Massicotte <sup>(11)</sup>, Circé de Saint-Michel résidait à Montréal en 1677, et dans un document judiciaire de cette année il est désigné comme chirurgien et valet de chambre du gouverneur Perrot.

Après son bref séjour à Batiscan, le chirurgien François Circé demeura quelque temps à Bécancour, puis se transporta à l'Île Dupas. Nous ignorons la date et l'endroit de sa sépulture.

#### *Nicolas Courson, ou Colson*

Cet homme qui semble avoir exercé plutôt timidement son art, car la plupart du temps il s'intitule simplement « aide-chirurgien », a vagabondé entre Québec, Trois-Rivières et Montréal. La première mention que nous trouvons de lui dans la colonie le situe aux Trois-Rivières, le 21 janvier 1636, comme parrain d'un Montagnais <sup>(12)</sup>. Nous le trouvons encore aux Trois-Rivières, en 1648 et en 1651, comme soldat et aide-chirurgien. Un acte du notaire La Tousche, au Cap-de-la-Madeleine, le 17 décembre 1664, le désigne comme soldat. Le 15 novembre 1660, il s'engage à Montréal à servir le chirurgien Etienne Bouchard, et le 26 juillet 1664, il est à l'emploi de Jean Madry, chirurgien alors établi à Québec.

#### *André Crosnier*

Le nom de ce caporal-chirurgien est passé dans l'histoire parce

<sup>(10)</sup> *Ordonnances des Intendants*, II, 169.

<sup>(11)</sup> Rapport de l'archiviste de la P. de Q., 1922-23, p. 136.

<sup>(12)</sup> R. P. Godbout, *Les Pionniers de la région trifluvienne*, p. 15.

que ce fut lui qui rédigea, le 12 novembre 1642, l'inventaire des biens de Jean Nicolet aux Trois-Rivières. Nous trouvons encore mention de lui le 18 juin et le 4 juillet 1643, à titre de parrain. Puis nous perdons sa trace.

### *Louis Deshaies*

Dans le registre des Audiances des Trois-Rivières, à la date du 26 juin 1658, il est fait mention de Louis Deshaies comme suit: « Louis Deshaies, chirurgien, contre François LeMaistre, pour être payé de la somme de 20 livres pour avoir traité sa maison pendant un an à commencer du mois de septembre dernier et que même depuis quinze jours il aurait donné quelque sirop et fait quelques oeuvres de sa vacation pour lui requérant. Led. LeMaistre disant l'avoir licencié dès le mois de janvier dernier et qu'il n'a rien fait chez lui depuis et demande led. LeMaistre la somme de 30 livres aud. Deshaies suivant son mémoire sur lequel Deshaies dit n'avoir eu que trois paires de mitasses des six à lui demandées et les avoir compensé de vacations avant le marché fait. Sur quoi led. LeMaistre a prêté serment lui en avoir livré six paires et demie. Et François Bellermant chirurgien ouy du temps qu'il a traité led. LeMaistre, led. Deshaies ayant déclaré n'avoir été licencié dud. LeMaistre. Parties ouies, avons déclaré que led. LeMaistre payera aud. Deshaies neuf mois de ses vacations et led. Deshaies payera la somme de 24 livres aud. LeMaistre contenue en son mémoire qui font neuf livres de reste. Sans dépens. Corrigé et mis 24 livres et reste à neuf livres d'accord ».

C'est la seule mention que nous avons trouvé du chirurgien Louis Deshaies dans les registres trifluviens. Ni Ahern ni Massicotte n'en font mention ailleurs.

### *Elie Desmarais*

A la date du 13 novembre 1759, les registres de la paroisse des Trois-Rivières signalent la sépulture d'Elie Desmarais, « chirurgien de la frégate Le Marchand ». Il est dit « âgé de 20 à 22 ans ».

### *Jacques Dubois*

Mgr Tanguay signale dans son *Dictionnaire généalogique* (I, 204) le nom de Jacques Dubois, chirurgien, époux de Jeanne Aubert, qui aurait résidé tour à tour à Montréal, Québec et Trois-Rivières. Ce Jacques Dubois a bien résidé aux Trois-Rivières mais tous les actes qui le concernent le mentionnent non comme chirurgien, mais comme marchand, de 1684 à 1700. Le seul Jacques Dubois trifluvien qui aurait pu s'affubler du titre de chirurgien est l'individu de ce nom qui apparaît au recensement de 1667, au Cap-de-la-Madeleine, comme serviteur de Louis Pinard, chirurgien. Il se dit alors âgé de dix-sept ans. Il se peut qu'il s'agisse de la même personne.

### *Adrien Duchesne*

Considéré par quelques-uns comme le premier médecin qui ait exercé sa profession en Nouvelle-France, Adrien Duchesne fut aussi le premier chirurgien des Trois-Rivières. Dès 1635, il est signalé comme « chirurgien de l'habitation », et sans doute eut-il à prodiguer ses soins aux victimes du « mal de terre » de l'hiver 1634-35. Les registres le signalent en 1636 à deux reprises comme parrain de fils d'Indiens cantonnés en terre trifluvienne.

### *Jacques Dugay*

Né vers 1647, il était natif de Semur-en-Auxois, fils de Michel Dugay, maître-chirurgien juré, et de Catherine Leuret. Il devait être arrivé en Nouvelle-France depuis peu quand il épousa, le 21 novembre 1672, aux Trois-Rivières, Jeanne Baudry dit LaMarche, fille d'un pionnier trifluvien, Urbain Baudry qui, en guise de dot à sa fille, au montant fixé à trois cents livres, s'engageait à nourrir et loger le jeune couple chez lui pendant un an.

Jacques Dugay fut pendant de nombreuses années le seul chirurgien des Trois-Rivières. C'est dire qu'il a dû prodiguer ses soins à presque toutes les familles locales, au cours de son demi-siècle de pra-

tique de la médecine. Les Ursulines ne le mentionnent pas comme médecin de leur hôpital. Mais il y a certainement exercé sa profession, et il est probable que ce fut lui qui assista le Frère Didace pendant la maladie qui précéda sa mort. Dugay a du moins contribué pour une large part à la béatification du bienheureux récollet, car il a rendu plusieurs témoignages à l'appui de personnes qui déclaraient avoir été guéries par l'intercession du récollet <sup>(13)</sup>. Un autre indice qui nous ferait croire que ce chirurgien a bien pratiqué à l'hôpital des Ursulines se trouve dans le testament de Jean Rouillé dit Saint-Onge, soldat de la compagnie Deschaillons, « gisant au lit malade à l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières ». Jacques Dugay signe comme témoin à cet acte du notaire Petit (5 nov. 1725). Dugay assista à ses derniers moments le marquis de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, décédé le 6 mai 1709, et dans l'inventaire on note qu'il est dû 89 livres 10 sols à Jacques Dugay, « suivant son mémoire ».

Le 27 août 1718, Dugay et sa femme, « se voyant fort avancés en âge et ne pouvant plus subvenir à leurs nécessités », font acte de donation à leur fils Maurice Dugay sieur Duplaisy.

De sa première femme, Dugay eut douze enfants. Il épousa en secondes noces le 29 avril 1709 Anne Baillargeon, qui mourut le 8 mars 1722. Dugay mourut à l'âge de 80 ans, et fut inhumé le 13 mars 1727 dans le cimetière de l'hôpital.

### *Le Frère Pacifique Duplessis*

Nous ne pouvons dans cette liste passer sous silence le nom du Frère Pacifique Duplessis, qui fut certainement le premier blanc à avoir pratiqué la médecine sur le sol trifluvien. Reçu apothicaire avant son entrée comme frère lai chez les Récollets, les notions de médecine qu'il avait pu apprendre lui furent fort utiles en Nouvelle-France, non seulement auprès de ses compatriotes, mais surtout auprès des Indiens. Les historiens ne se lassent pas de louer son grand esprit

---

<sup>(13)</sup> Cf. *Le Canada français*, vol. IV, p. 265.

de charité. « Ce bon religieux, écrit Sagard, était doué de belles vertus et des qualités requises en un vrai Frère Mineur; mais il avait surtout la charité en singulière recommandation, car, quand il était question d'assister le prochain, il y allait comme un homme pour gagner des pistoles, mais des pistoles du paradis ». Sulte de son côté écrit: « Aux Trois-Rivières, le Frère Duplessis tenait la place d'un prêtre, instruisant les Sauvages ainsi que les Français, et baptisant les enfants moribonds. Il édifiait tous les enfants du pays par sa grande douceur, par sa simplicité et par son zèle ».

Le Frère Pacifique Duplessis mourut à Québec le 23 août 1619.

### *Julien Duporteau*

Ce chirurgien de la compagnie de Jacques Denoray Dumesny est signalé par Tanguay (I, 217) comme étant à Champlain en 1694. Il ne semble pas toutefois avoir pratiqué la médecine à cet endroit, où il était cantonné avec sa compagnie. On sait que Jacques Denoray Dumesny avait pris épouse à Champlain en 1692, y ayant épousé Marie-Renée Chorel de Saint-Romain.

### *Aimé DuReau*

Le notaire Ameau fait mention d'Aimé DuReau, le 16 janvier 1653, au contrat de mariage de Pierre Dandonneau, et le nomme « Aimé DuReau, chirurgien du bourg et banlieue des Trois-Rivières ». Nous n'avons pas d'autres renseignements sur lui. Il n'apparaît comme témoin ou comme parrain à aucun des actes paroissiaux de l'époque.

### *Jean-Henry Egon (ou Aygon)*

Ce chirurgien avait, le 7 juillet 1761, obtenu permission de « débiter vin, eau de vie, etc., aux habitants, et défense à lui faite d'en vendre aux troupes »<sup>(14)</sup>. Le document le signale comme habitué à Champlain. Massicotte (*B.R. H.*, 1930, p. 205) précise qu'il se nommait

<sup>(14)</sup> *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.*, 1946-47, p. 23.

Jean-Henry Aygon. « Après avoir vécu à Champlain, dit Massicotte, Egon alla résider à Québec. » Les documents trifluviens, semble-t-il, ne signalent rien sur ce chirurgien des dernières années du régime français. Dans le dénombrement de Champlain de 1781, on signale une Veuve Hégon, mais nous ne savons s'il s'agit de la veuve du chirurgien en question.

### *Michel Gamelain*

Nous avons donné la biographie détaillée de ce chirurgien dans *Les Premiers Seigneurs et Colons de Sainte-Anne-de-la-Pérade*. Nous ne ferons que la résumer ici. Il apparaît pour la première fois dans nos archives lors de son contrat de mariage, le 16 novembre 1661, et dans ce contrat il se qualifie de « maistre-chirurgien », ce qui laisse entendre qu'il aurait fait son apprentissage en France. Il épousa Marguerite Crevier, dont le premier mariage avec Jacques Fournier sieur de la Ville avait été annulé en 1659. Gamelain demeura chez son beau-père, au Cap-de-la-Madeleine, de la date de son mariage jusqu'au 15 août 1662, alors qu'il obtenait une concession au Cap.

Quoique aucun document ou contrat ne le spécifie, Gamelain pratiqua certainement son art en ces premières années, car lorsque Louis Pinard demanda, en 1663, une augmentation de gages « pour assister en son art la garnison dudit lieu des Trois-Rivières », il lui fut répondu par le Conseil Souverain que s'il n'était pas satisfait on le remplacerait par « LaFontaine Gamelain, chirurgien auxdits Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine » (I, 56). Se rendant compte que la lutte avec Louis Pinard serait dure, Gamelain, peut-être sur les conseils de sa belle-mère, madame Crevier, mit sa science des médicaments au service d'une industrie beaucoup plus pratique et florissante: la fabrication de l'eau de vie. Les nombreux documents que nous avons cité dans l'ouvrage ci-haut mentionné ainsi que dans le *Cahier des Dix* N° 14 le démontrent suffisamment, et à partir de 1664, il n'est plus question dans nos archives de Gamelain comme chirurgien, sauf pour soigner ou panser à l'occasion, en voyage de traite.



En 1667, Gamelain se faisait accorder la seigneurie de l'Île de Sainte-Anne, laquelle ne fut sous son règne qu'un poste de traite, même si des colons sérieux s'y établirent. Le 29 septembre 1670, Gamelain vendit sa seigneurie à Edmond de Suève et à Thomas de Lanouguère, mais continua d'y demeurer et d'y faire la traite. Sans doute assista-t-il en son art les premiers colons, leurs épouses et leurs enfants, mais aucun document ne le mentionne. Il mourut prématurément, à peine âgé de 36 ans, entre le 31 mars 1675 et le 27 février 1677. A cette dernière date, par un acte du notaire Duquet, Marguerite Crevier, veuve Gamelain, reconnaissait devoir à Charles Bazire la somme de cinq cents livres « pour pur et loyal prêt à elle fait par le sieur Bazire depuis son veuvage ainsi qu'elle l'a reconnu ». Ce document démontre que le chirurgien Gamelain n'avait pas fait fortune en changeant de profession.

### *René Goupil*

Le Frère René Goupil, qui se rendit si utile par ses connaissances en chirurgie, ne passa que quelques jours aux Trois-Rivières, de la fin de juillet au 2 août 1642, alors qu'il s'embarquait pour le pays des Hurons. Il est peu probable que ce vertueux chirurgien ait eu le temps de dispenser les ressources de son art aux Trois-Rivières, si ce n'est auprès de quelques Indiens.

### *Nicolas-François Herbecq*

Herbecq mériterait d'être classé, dans la région trifluvienne, au premier rang de nos « médecins de campagne ». Il passa plus de quarante ans de sa vie à soigner les habitants de Batiscan et des environs. Natif de la paroisse Saint-Nicolas, évêché de Cambrai, en Flandre, Herbecq épousa à Québec le 28 décembre 1698 Catherine Meusnier, et vint s'établir à Batiscan en 1700. Son épouse mourut le 9 décembre 1708, et Herbecq épousa en secondes noces, le 9 avril 1709, Marie-Charlotte L'Ecuyer, fille d'Antoine L'Ecuyer, pionnier de Batiscan, et

d'Anne Rabady, cette dernière souvent mentionnée comme sage-femme. Herbecq eut trois enfants de sa première femme et six de sa seconde. Deux de ses fils s'établirent à Saint-Pierre-les-Becquets et y laissèrent descendance.

Le 12 janvier 1711, Herbecq faisait dresser par le notaire Normandin l'inventaire des biens communs laissés après la mort de Catherine Meusnier, sa première femme. Cet inventaire, trop long pour que nous puissions le reproduire en entier ici, nous permet de connaître en quoi consistaient les biens d'un médecin de campagne de l'époque. Disons toutefois qu'il y est question de « plusieurs remèdes et onguents estimés ensemble à 36 livres; une seringue, 8 livres; une seringue de peu de valeur, 2 livres; un boitier de chirurgien en fer blanc, 10 sols; quatre rasoirs demi usés et une pierre, 10 livres; un étui de chirurgien composé d'une paire de ciseaux, un rasoir, sonde et creuse et une autre paire de ciseaux, une espatulle, deux gausoirs, 18 livres; quatre lancettes, 12 livres. De plus il est dû au chirurgien la somme de 300 livres « par plusieurs particuliers pour des remèdes et voyages faits par le sieur Herbecq pour des maladies et blessures ».

De 1700 à 1741, Herbecq se prodigua au service des populations de Batiscan, Sainte-Geneviève, Saint-Pierre-les-Becquets, Gentilly, et des autres paroisses avoisinant Batiscan. Il est impossible de résumer en quelques paragraphes une vie aussi remplie. Disons seulement qu'on avait recours à lui non seulement pour les accouchements, mais pour de délicates opérations.

Nous croyons qu'Herbecq abandonna à peu près la pratique de sa profession en 1741. Il avait alors 71 ans. Toutefois, nous remarquons sa présence à un acte des registres de Batiscan, le 8 mars 1748 (il avait alors plus de 78 ans). Cet acte se rapporte à la sépulture d'un enfant de Pierre Mongrain et de Marie-Catherine Trottier, lequel enfant de sexe féminin avait « été ondoyé par le Sr François Herbecq, maître-chirurgien ».

Ce qui nous porte à croire qu'il abandonna à peu près sa profession en 1741, c'est qu'en cette année, le 19 février, il fait acte de dona-

tion en faveur de son fils François et de l'épouse de celui-ci, Marie-Catherine Rivard, demeurant à Saint-Pierre-les-Becquets. Il déclare donner à ces derniers « tous ses biens meubles et immeubles sis en la grande Coste et Seigneurie de Batiscan, attendu que ses autres enfants ont reçu aujourd'hui ce qui pourrait leur revenir. . . A la charge par les dits donataires de nourrir et entretenir leur père et beau-père sa vie durant, et en cas où ils ne pourraient s'accorder, ledit donateur se réserve sa vie durant seulement la chambre de la maison du côté du sud-ouest et iceux donataires seront tenus et obligés de lui donner quinze minots de blé froment bon et marchand chaque automne, avec un bon cochon gras prêt à tuer, et seront aussi obligés de lui faire ou faire faire dix cordes de bois et lui charrier à sa porte ou lui faire charrier, et en cas que ledit donateur devint infirme ne pouvant plus travailler, lesdits donataires lui donneront tous les matins un coup d'eau de vie qui consistera en un misérable et ce quand même il se remarierait ladite charge demeurerait toujours. Et après son décès de faire inhumer son corps avec les fidèles dans le cimetière de l'endroit où il décèdera, de lui faire dire un service sur son corps montant à la somme de vingt livres, et sitôt après son décès de lui faire dire le nombre de soixante messes de Requiem pour le repos de son âme ». (Grefte Pollet, 19 fév. 1741).

Herbecq ne devait mourir que vingt-cinq ans plus tard, le 19 mai 1766, à Saint-Jean-Deschaillons. Il avait environ 96 ans, et avait survécu à tous ses enfants et aussi, il va sans dire, à la plupart de ses patients.

### *Jean Jallot*

Ce chirurgien, qui appartient surtout à l'histoire de Montréal, vécut à Champlain de 1677 à 1680. C'est à cet endroit qu'il épousa le 13 novembre 1677 (et non pas en 1661 comme dit Massicotte <sup>(15)</sup>) Marie-Antoinette Chouart DesGroseilliers, fille du célèbre explorateur. Le

<sup>(15)</sup> *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.*, 1922-23, p. 136.

contrat de mariage fut passé par le notaire Adhémar et comme témoin figurait « Messire Germain Morin, Ptre, faisant les fonctions curiales audit Champlain ». A Champlain, Jallot exerça certainement sa profession de chirurgien, car il tenait à son titre. Le 2 mai 1678, il transige avec Laurent Lefebvre, marchand, et le 18 septembre de la même année, il loue une paire de boeufs de Pierre l'Encougnier dit Lacroix. En 1680, Jallot est signalé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, et pourtant c'est à Champlain, le 23 février 1681, que naquit sa fille Marguerite, qui devait devenir Soeur Marguerite Jallot de Saint-Ambroise, chez les Soeurs de la Congrégation, et qui décéda à Québec le 17 janvier 1755 dans sa charge de Conseillère de la Communauté.

On sait que Jean Jallot mourut héroïquement, en juillet 1690, avec d'autres colons montréalais, lors d'une sortie contre les Iroquois, à la coulée de Jean Grou.

#### *Antoine LaCommande dit Lalancette*

Dans *les Annales des Ursulines des Trois-Rivières* (I, 503), on lit : « Le chirurgien LaCommande était nommé Lalancette ».

Il s'agit ici d'Antoine LaCommande qui, le 11 juin 1754, épousait aux Trois-Rivières Marie-Joseph LeBoulangier, fille de Joseph LeBoulangier et d'Elizabeth Mouet. Mais il n'était pas chirurgien, il était soldat. Cependant, dans son contrat de mariage (greffe LeProust, 10 juin 1754, insinué le 19 juin 1756), il est dit qu'Antoine LaCommande, ci-devant soldat des troupes de cette garnison, demeurant en cette ville, fils de feu Jean LaCommande, marchand de la ville de Paul en Béarn, évêché de Lescar, et de feu Marguerite Pradel, âgé de vingt-et-un ans, est « assisté et autorisé de François Rimbaud, Me chirurgien de cette ville, son tuteur ad hoc élu par avis de ses amis à défaut de parents ».

Il est possible qu'Antoine LaCommande ait assisté le chirurgien Rimbaud dans certains travaux médicaux, et même qu'il ait commencé son apprentissage de chirurgien, ce qui lui aurait valu son surnom de « Lalancette » que nous ne trouvons pas ailleurs que dans *les Annales*

*des Ursulines.* Nous perdons sa trace aux Trois-Rivières après 1759, ce qui a fait croire à Mgr Tanguay que c'est sa veuve qui épousa le 29 janvier 1759 François-Xavier Rochereau. Il s'agit ici de Marie LeBou langer, soeur de l'épouse de LaCommande. Deux enfants de ce dernier sont inscrits aux registres paroissiaux des Trois-Rivières: Charles-Antoine, baptisé le 1er juillet 1755 et qui eut pour parrain le chirurgien Alavoine; et Marie-Joseph, baptisée le 18 mars 1757. Dans les documents qui le concernent Antoine LaCommande déclare ne savoir écrire ni signer.

### *Louis de La Croix*

Ce maître-chirurgien, qui figure comme parrain aux Trois-Rivières le 3 novembre 1648, et comme témoin le 16 juin 1649, n'est certainement pas le même que Louis Lefebvre dit La Croix, habitant du Cap-de-la-Madeleine. Le Père Godbout<sup>(16)</sup> hésite avec raison à affirmer qu'il s'agit d'un même individu. Un acte du notaire La Tousche le 23 juin 1665 donne à Louis Lefebvre dit la Croix l'âge de 37 ans. Il aurait été en 1648 un bien jeune maître-chirurgien. Louis Lefebvre dit la Croix ne se donne comme chirurgien à aucun de ses deux contrats de mariage, non plus que dans les autres actes où il figure par la suite. De plus, Louis Lefebvre dit la Croix se dit illettré (Grefte Laurent du Portail, 23 juillet 1662), tandis que le chirurgien Louis de La Croix signe « Lacroix ».

Du chirurgien Louis de la Croix, nous ne savons rien de plus que les deux mentions faites de lui en 1648 et 1649.

### *Aimé de Laperle*

Les *Relations des Jésuites* (II, 128) mentionnent Aimé de Laperle comme « chirurgien à l'habitation des Trois-Rivières », lorsqu'il est parrain les 13 mai et 18 juillet 1637. Ce chirurgien de la première heure n'a pas laissé d'autre trace de son passage.

---

(16) *Pionniers de la région trifluviennne*, p. 61.

*Jean Laplanche*

Il fut le premier chirurgien résidant de la Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville.) Dès 1670, il était aux Trois-Rivières où sa présence est constatée le 2 septembre de cette année. Puis, le 22 octobre suivant, il fournit un rapport à titre de « maître-chirurgien » dans une cause d'assassinat contre Paul Guyon dit La Tremblade.

Dans son contrat de mariage passé le 15 juillet 1675 et déposé au greffe d'Antoine Adhémar le 21 janvier 1676, le sieur de la Planche se dit « maître-chirurgien, ayant domicile en la rivière Manereuille (nom primitif de la Rivière-du-Loup), fils de feu Zacharie Laplanche, maître-chirurgien, et de Perine Gilberte, natif de la paroisse de Saint-Thomas de La Flèche, évêché d'Angers, en Anjou ». Le 6 octobre 1675, il épousait aux Trois-Rivières Judith Rigaud, déjà deux fois veuve. L'histoire de ce chirurgien et de ses malheurs conjugaux a été racontée en détail par E.-Z. Massicotte, Benjamin Sulte, Gérard Malchelosse et les docteurs Ahern <sup>(16a)</sup>.

Suivant Gérard Malchelosse, son plus récent biographe, « le chirurgien Jean Laplanche et son voisin Jacques Passard de la Bretonnière, commandant de la milice de la Rivière-du-Loup, étaient les deux personnes les plus influentes de la région: leurs noms et leurs signatures comme témoins apparaissent à vingt actes notariés, de 1674 à 1676. Partout Laplanche signe fermement « Jean Laplanche ».

Dans un acte du 21 février 1677, le notaire Bénigne Basset dit que le chirurgien Laplanche est rendu à Montréal, où son séjour fut accompagné de graves ennuis. Trois unions successives n'avaient pas assagi Judith Rigaud car, en 1679, elle est arrêtée sous l'accusation d'avoir déserté le foyer conjugal et de vivre maritalement avec un nommé Pierre Cavelier, au scandale de la population montréalaise. Quant à son mari, le chirurgien Laplanche, il était retourné en France au mois de juin 1678, abandonnant à son sort son épouse infidèle.

---

(16a) Massicotte, *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.*, 1922-1923, p. 136; Sulte, *Mélanges historiques*, X, 26, 31; Malchelosse, *L'Echo de Saint-Justin*, 15 nov. 1934.

### *Jean Léger de la Grange*

Mgr Tanguay (I, 371) mentionne que ce médecin était à Champlain en 1700. Il était sans doute simplement de passage, car il ne semble pas avoir pratiqué à cet endroit ni ailleurs dans la région trifluvienne. Il résidait à Québec, et les détails de sa vie comme voyageur et de son activité comme chirurgien ont été racontés.

### *Jean Maderan*

Il signe comme témoin à l'acte de donation de Jeanne Testard veuve d'Alexis Marchand à son fils, le 27 février 1747 (greffe LeProust). Il est nommé dans l'acte: « Jean Maderan, chirurgien demeurant audit Batiscan ». Il semble bien qu'il n'y pratiqua pas longtemps, car c'est la seule note que nous trouvons à son endroit. Joseph-Edmond Roy <sup>(17)</sup> écrit qu'il fut un des deux médecins de Lévis sous le régime français. Les docteurs Ahern (p. 389) donnent également des détails sur ce chirurgien.

### *Jean Madry*

Les Québécois réclament Jean Madry comme un des leurs, et non sans raison, puisqu'il a fourni à Québec une carrière remarquable que les historiens ont heureusement tiré de l'oubli. Nous nous bornerons ici à relater ce qui a trait à la carrière trifluvienne de ce chirurgien qui débuta aux Trois-Rivières, et qui y demeura de 1653 à 1655, à titre de caporal de la garnison et de chirurgien du fort.

Il est signalé pour la première fois dans les archives trifluyennes le 26 novembre 1653, alors que dans un différend au sujet d'une grange entre Médard Chouart Desgroseilliers et Jean Lanqueteau, le juge ordonne qu'en attendant que le différend soit réglé, « la clef de la grange soit remise entre les mains de Monsieur Madry, voisin de ladite grange et qu'aucun d'eux n'y entrera sans avertir sa partie » <sup>(18)</sup>. Jean

---

<sup>(17)</sup> *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, II, 241.

<sup>(18)</sup> Registre des Audiences de 1653.

Madry signe comme témoin au contrat de mariage de Maurice Poulain et de Jeanne Jallaut, le 9 septembre 1654. Le 2 novembre suivant, à l'inventaire des biens de Marin de Repentigny, il est dû la somme de 10 livres au chirurgien Madry. Il apparaît encore dans deux actes du notaire Ameau, le 2 décembre 1654 et le 29 mars 1655, avec le titre de chirurgien et caporal. Le 19 juin suivant, il se présente à la Cour des Audiences pour réclamer de Michel Peltier sieur de la Prade la somme de 150 livres tournois « pour l'avoir pansé d'une blessure pendant l'hiver dernier ». Le juge ordonne que des experts soient nommés pour fixer l'estimation d'après le mémoire fourni par le chirurgien. Nous ignorons l'issue de l'affaire.

Madry dut partir pour Québec en cette année 1655, et trois ans plus tard ce chirurgien plein d'initiative obtenait le droit d'établir au Canada la maîtrise et chef-d'oeuvre des barbiers-chirurgiens dans toute l'étendue de la Nouvelle-France. On sait que c'est en se rendant aux Trois-Rivières que Jean Madry se noya en 1669. Il fut inhumé à Québec le 31 juillet, dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

### *François Maséré*

On trouve deux mentions de ce chirurgien dans les registres des Audiences des Trois-Rivières. Le 10 avril 1666, « François Maséré, chirurgien, demandeur de lui être payé par Jacques Ménard dit Lafontaine de la somme de sept livres, lequel luy a dit avoir fait un fourreau à son épée et baillé six anguilles. Partyes ouies, avons ordonné que led. Lafontaine payera la somme de quatre livres dix sols dans quinzaine aud. Maséré avec les frais de justice. » Le 27 mars 1666: « Dominique de Loubia, soldat, demandeur d'être payé par Jacques Besnard de la somme de vingt-deux livres qu'il luy doit tant à luy qu'au sieur Maséré, chirurgien de la Compagnie du Sr de Loubia. Led. Besnard a fait deffaut ». C'est ce Loubia qui est désigné comme parrain aux Trois-Rivières, en 1667, sous le nom de « Loubia cadet ».

Maséré a dû probablement retourner en France avec sa Compagnie en 1668, car les registres n'en font plus mention.



*Jacques Meneux dit Châteauneuf*

Dans un acte du notaire Chambalon, le 13 février 1686, acte par lequel il s'engage pour la Compagnie du Nord à faire le voyage en qualité de chirurgien, Jacques Meneux dit Châteauneuf se dit « demeurant à Batiscan ». Il n'y demeura pas toutefois de façon permanente, mais simplement pour y rencontrer les nombreux voyageurs que cette paroisse fournissait aux pays d'en haut pour la traite. On ne peut l'identifier à Jean Desranlot dit Châteauneuf, pionnier de Batiscan celui-là et qui n'était pas chirurgien.

L'histoire de Jacques Meneux dit Châteauneuf et de sa famille a été racontée en détail dans un article fort documenté de Léon Roy, dans le numéro de mai 1947 du *Bulletin des Recherches Historiques*. Ce que nous retiendrons ici de cet article, c'est que M. Roy croit pouvoir identifier Jacques Meneux dit Châteauneuf comme le chirurgien qui fut assassiné avec le Père Dalmas par l'armurier du fort Sainte-Anne, à la baie d'Hudson, en 1691.

*Louis Moriche dit Saint-Maurice*

Il est signalé au registre de la paroisse des Trois-Rivières le 3 novembre 1648. Mgr Tanguay (I, 554) écrit qu'il était à Québec l'année suivante. Il était « soldat et chirurgien ».

*Pierre Passerieu dit Bonnefons*

Massicotte <sup>(19)</sup> le signale à Montréal dès 1661, et à Sainte-Famille, I.O., en 1663.

Ce n'est que vers 1687 qu'on le retrace dans la région trifluvienne. Le 13 novembre 1687, il épousait, à la Rivière-du-Loup, semble-t-il, bien que l'acte soit inscrit dans les registres de Saint-François-

---

<sup>(19)</sup> *Rapport de l'Archiviste de la P. de Q.*, 1922-23, p. 113. Gérard Malchelosse, dans un article de *L'Echo de Saint-Justin*, (13 déc. 1934) hésite à croire qu'il s'agit du même individu. Sur Pierre Passerieu, on peut consulter cet article et celui de Sulte dans *Mélanges historiques*, (X, 36), où il est question des premiers habitants de Rivière-du-Loup.

du-Lac, Marie Marest dit Labarre, née aux Trois-Rivières le 1er août 1673, fille de Marin Marest dit Labarre et de Marie Deschamps.

Était-il réellement chirurgien et même barbier-chirurgien ? Il est possible d'en douter. Il faut plutôt le classer, croyons-nous, dans le groupe des guérisseurs habiles, des charlatans. Il se disait illettré, et n'a jamais fait grand état de son titre. Aussi comme son art ne suffisait pas au soutien de sa famille, il se fit colon, et c'est surtout comme colon que nous connaissons ses activités. Il résida à la Rivière-du-Loup jusqu'en 1711, puis à la Pointe-du-Lac. En 1694, il eut des difficultés avec son beau-père au sujet de la succession de Marie Deschamps. Pour éviter un procès, ils passent un acte d'entente devant le notaire Ameau, le 7 novembre, et Marin Marest promet de donner à son gendre « quatre arpents de terre, abattus, défrichés et rendus en état d'être ensemencés en blé froment sur l'habitation dudit Passerieu Bonnefons à la Rivière du Loup et ce dans deux ans d'aujourd'hui ». Le 7 février suivant, Marin Marest épousait Anne Guesdon, veuve de Gabriel Benoist, et il semble bien qu'il continua à résider avec son gendre à la Rivière-du-Loup. Le 20 février 1711, Passerieu vendait sa concession de la Rivière-du-Loup à Pierre Trottier Valcour, et le lendemain il se faisait concéder une terre de quatre arpents de largeur à la Pointe-du-Lac par le seigneur de Tonnancour.

Ensuite nous perdons toute trace de lui, sauf qu'un acte du notaire Petit, le 27 novembre 1723, nous apprend qu'il demeurait à cette date au-dessus de la rivière Saint-Charles, près du lac Saint-Pierre. Les registres des Trois-Rivières mentionnent le baptême de six de ses enfants et indiquent en même temps que ce chirurgien ne se pressait pas d'amener ses enfants au baptême après leur naissance. Thomas, né le 10 mai 1709, n'est baptisé que le 7 juillet. Un autre fils, Louis, né le 29 septembre 1715, est baptisé sept mois plus tard, le 20 avril 1716. Geneviève, née le 25 novembre 1718, est portée au baptême le 15 janvier suivant.

Nous ne possédons pas la date de sépulture de ce chirurgien-colon. La sépulture de son épouse est inscrite au registre des Trois-

Rivières comme suit: « Ce jourd'huy samedy treiziesme de décembre de l'an mil sept cens cinquante cinq a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse par moi prestre missionnaire le corps de deffunte Marie Labarre, femme de défunt Bonnefons, aagée d'environ quatre vingt ans ».

### *Yves Phlem*

On a écrit ce nom de diverses façons: Flemme, Flème, Flame, Phlème, LeFène, Phlem. Dans un acte du notaire Trotain, le 9 juin 1727, il est appelé « le sieur Yvon le frême, maistre-chirurgien demeurant à Sainte-Anne ». A la fin de l'acte, le notaire écrit: « Et a signé le dit sieur Yvon en breton, ne pouvant écrire en français ». Comme c'est le vocable Yves Phlem qui est le plus souvent employé, nous nous en tiendrons à cette appellation.

Les docteurs Ahern parlent assez longuement de ce personnage qu'ils appellent charlatan, (il l'était sans doute), mais qui, au cours de sa vie mouvementée, a acquis une réputation de guérisseur qui avait de quoi rendre jaloux les véritables chirurgiens et médecins de son époque. Nous résumerons ici ce qui a déjà été écrit sur Yves Phlem, à quoi nous ajouterons des détails restés inédits.

Né à Saint-Jean-de-Morlaix, diocèse de Tréguier, en Basse-Bretagne, il était fils de Guillaume Phlem et de Marguerite Pervine. Il épousa le 8 avril 1724, à Sainte-Famille, I.O., Marie Levreau, laquelle est par la suite appelée Marie L'Heureux. De 1725 à 1749, année de sa mort, Phlem vécut à Sainte-Anne-de-la-Pérade, et c'est dans cette paroisse qu'il accomplit ses exploits chirurgicaux. Dès son arrivée, il semble bien, comme il le dit lui-même, qu'il inspira confiance à ses concitoyens, car à la naissance de son fils Joseph-Yves, le 27 juillet 1727, le parrain est Joseph Gouin, lieutenant de la milice du lieu, et la marraine n'est nulle autre que Madeleine de Verchères, dame de la Pérade; le 5 avril 1729 naquit Marie-Louise, qui eut pour parrain M. Gastineau, seigneur de Sainte-Marie; et le 17 avril 1731 naquit Charles-François, dont le parrain fut le seigneur de la Pérade.

Les dix premières années, Phlem se dévoua au service des paroissiens de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et il ne semble pas qu'il ait été inquiété, bien qu'il ne possédât aucun brevet de chirurgien. Le notaire Trotain est le seul, en 1727, à lui donner le titre de « maistre-chirurgien », auquel il n'avait pas droit, comme on le verra par la suite. Les difficultés de Phlem commencèrent en 1735, quand un nommé Jean Bilodeau, domicilié à Saint-François, I.O., vint le supplier de le guérir d'une « espèce de chancre très avancé qui lui avait déjà mangé la lèvre basse bien avant du côté gauche ». Bilodeau avait déjà été sous les soins du chirurgien Jean Mauvide, de Saint-Jean, I.O., qui ne put arrêter la marche du mal. Bilodeau se rendit ensuite consulter le chirurgien Berthier à l'Hôtel-Dieu de Québec, et enfin le frère jésuite Jean Jard Boispineau, qui lui aussi avait un don de guérisseur. Tous furent unanimes à déclarer incurable la maladie de leur client.

C'est alors que Bilodeau eut recours à Phlem. Il se présenta chez ce dernier le 16 septembre 1735, et le guérisseur, par contrat écrit passé devant le curé Voyer et en présence du seigneur de la Pérade et du sieur Joseph Gouin, « s'engagea à soigner ledit Bilodeau de son mieux jusqu'à la quantité de temps de six mois consécutifs à commencer le 16 septembre 1735, à moins que ledit malade ne soit guéri parfaitement avant led. terme de six mois ». Phlem s'engageait à nourrir son patient, à le blanchir, à lui fournir tous les autres soins convenables pendant sa maladie, et à le panser deux fois par jour ». En retour, Bilodeau s'engageait à payer « pour sa parfaite guérison » la somme de cinq cents livres, en trois versements d'année en année. Confiance réciproque dans l'espoir d'une guérison certaine! Hélas! ni l'un ni l'autre ne devaient tenir parole. Le 25 mars 1736, l'entente est entrée aux minutes du notaire Arnould-Balthazar Pollet, et le même jour un autre acte du même notaire nous apprend que Bilodeau n'a encore donné que cent livres. L'acte nous apprend également que le malade ne va pas bien: Bilodeau hypothèque tous ses biens en faveur du sieur Phlem, « pour les soins et peines et assiduités et nourriture du chancre dont il est très affligé ». De fait, Bilodeau passa de vie à trépas le

10 mai suivant: « J'ai inhumé, écrit au registre paroissial le curé Voyer, dans le cimetière de cette paroisse de Sainte-Anne près Batiscan le corps de Jean Bilodeau, habitant de l'Île d'Orléans de St-François-de-Sales, décédé dans la maison de Mr Y Phlem, chirurgien du fief dudit Ste-Anne, la nuit précédente environ une heure après minuit, ayant reçu avec piété les sacrements de pénitence, de la divine Eucharistie et de l'Extrême Onction; étant âgé d'environ quarante six ans; la cérémonie a été faite en présence d'un grand nombre de paroissiens de l'un et de l'autre sexe dudit Ste-Anne. . . »

Marie Turgeon, veuve de Jean Bilodeau, refusa de reconnaître l'obligation de son époux envers Phlem, et l'affaire fut soumise au tribunal qui la jugea comme suit: « . . . Vu la dite sentence par laquelle serait avoir égard à la convention faite par led. appelant avec led. Bilodeau le 16 septembre 1735, laquelle est déclarée nulle attendu que led. appelant n'a aucune qualité de chirurgien et qu'il ne peut être reconnu comme tel, et ayant cependant égard au terme de huit mois qu'il a gardé chez lui led. feu Bilodeau et qu'il l'a alimenté et autres offres faites par l'intimé de lui tenir compte de ce qu'il serait arbitré par le lieutenant général de la Prévôté pour raison des dits aliments, il lui est accordé pour lesdits aliments qu'il a fournis aud. Bilodeau pendant huit mois la somme de cent vingt livres à raison de quinze livres par mois. . . Est fait deffence aud. appelant de prendre à l'avenir la qualité de chirurgien et d'en faire les fonctions qu'il n'ait été approuvé par le médecin et chirurgien du Roy de ce pays à peine d'amende arbitraire. . . »

Phlem protesta en termes énergiques contre cette dernière partie du jugement. « Depuis douze ans, dit-il, qu'il est établi à Sainte-Anne où il fait au contentement général la fonction de chirurgien, y saigne, panse et donne ses soins à tous ceux qui s'adressent à lui comme il est obligé. Dès qu'on a un talent on doit le faire valoir, sans quoy on pourrait m'appliquer la parabole du Sauveur du monde et ce qu'il a dit contre celui qui avait caché ce qu'on luy avait donné et qui se contenta de le représenter lorsque le maître lui en demanda compte. Il en fut

puni, est-il dit dans l'Évangile, par sa privation. C'est dans ces sentiments, dont l'appelant est pénétré, qu'il aurait cru manquer à son devoir s'il ne s'était rendu utile à ses concitoyens dont il a mérité l'approbation et la protection de Messieurs les Intendants qui ont la police de cette colonie et qui depuis nombre d'années ont connaissance que l'appelant y exerce publiquement les fonctions de chirurgien, ne le lui ont pas défendu cependant. . . Il n'y avait pas de raison pour empêcher l'appelant de faire les fonctions de chirurgien dans une campagne éloignée de près de vingt lieues de cette ville, hors l'étendue de la prévôté. . . »

A l'appui de son assertion qu'il avait obtenu l'approbation unanime de ses concitoyens, Phlem apportait une preuve concluante: un acte signé par le notaire Pollet, en date du 22 mars 1737, et signé du curé, du seigneur et des principaux habitants de la paroisse, demandant à M. Michel, commissaire ordonnateur et au Conseil Supérieur de passer outre à la sentence du lieutenant général de la Prévôté et de permettre « au sieur Phlem, établi depuis onze ans parmi eux, de continuer à pratiquer son art de chirurgien ».

En dépit de cette évidence de faits, le Conseil Supérieur se montra sceptique <sup>(20)</sup>. Il obligea Phlem, s'il voulait exercer la profession de chirurgien, à obtenir ses lettres patentes du sieur Lajus, blâma les habitants de Sainte-Anne d'avoir appuyé officiellement leur concitoyen et leur défendit de tenir à l'avenir de semblables réunions. « Les notaires, conclut-il, ne doivent pas signer les procès-verbaux de telles assemblées ». Sentence sévère, mais qui ne semble pas avoir étouffé la vocation de ce fils naturel d'Esculape. Les registres paroissiaux de Sainte-Anne ne rendent probablement pas justice à Yves Phlem. Ils ne signalent que les malades qui sont venus mourir chez lui, et nous ignorerons probablement toujours ceux qu'il a guéris. Le 22 juillet 1738, sépulture de Nicolas Marion, âgé de quarante ans, décédé le jour précédent

---

<sup>(20)</sup> Le curé Voyer, lui, se montra prudent, car dans l'acte de sépulture de Paul Desmarais, il mentionne que celui-ci est décédé en la maison d'Yves Phlem, « soi-disant chirurgien ».

en la maison du sieur Yves Phlem. Le 12 décembre 1739, sépulture de Paul Desmarais, de Verchères, malade d'hydropisie, décédé dans la maison d'Yves Phlem; et le 22 février 1742: « a été inhumé (vers le soir) Gabriel Desmaisons, ci-devant employé aux Forges Saint-Maurice, ledit homme décédé la nuit précédente dans la maison de Me Yves Phlem, chirurgien dudit Sainte-Anne, du mal d'hydropisie ».

Il semble toutefois que Phlem ne fut plus inquiété. Il termina ses jours à Sainte-Anne, choyé par tous les habitants, appuyé par les autorités locales. Le 11 novembre 1748, le notaire Pollet rédige son acte de donation à son fils Joseph-Yves. Il possédait une terre de trois arpents de largeur. L'inventaire de ses biens, dressé après sa mort, en 1749, ne signale aucun instrument de chirurgie.

### *Claude Pinard*

Fils du chirurgien Louis Pinard et de Marie-Magdeleine Hertel, il naquit probablement à Champlain en 1666. Le 16 août 1691, il est mentionné comme chirurgien demeurant à Saint-François-du-Lac, dans un contrat d'engagement (greffe Adhémar) à M. de la Forest pour monter au Fort Saint-Louis, pays de la Louisiane, et y demeurer pendant deux an. Salaire: 350 livres en castor pour chaque année. En 1695 (contrat de mariage par Pottier, le 14 mars) il épousa Françoise Gamelain, fille du chirurgien Michel Gamelain et de Marguerite Crevier. Il fut longtemps capitaine de milice à Saint-François, où il fut inhumé le 19 avril 1748, à l'âge de 81 ans.

### *Louis Pinard*

Il est à remarquer que les meilleurs des chirurgiens qui, sous le régime français, s'établirent dans la région trifluvienne, restèrent fidèles à celle-ci. On a vu que Charles Alavoine pratiqua aux Trois-Rivières sans interruption pendant quarante ans, Jacques Dugay pendant un demi-siècle, François Herbecq pendant cinquante ans également. Louis Pinard les suit de près avec une période de près de quarante ans si, comme il est probable, il arriva dans la colonie en 1656.

Il avait alors à peine vingt-trois ans, et déjà il se disait maître-chirurgien. C'est dire qu'il avait acquis en France ses premières notions de chirurgie. Il a fourni une carrière fort active, et il semblait être un homme entreprenant et ambitieux, si on en juge par les quelques bribes de documents où il est question de lui.

Natif de La Rochelle, il était fils de Jean Pinard et de Marguerite Gaigneur. Le 29 octobre 1658 (contrat de mariage par Ameau le 11 juin 1657) il épousa Marie-Magdeleine Hertel, trifluvienne de naissance, fille de Jacques Hertel et de Marie Marguerie. Madeleine Hertel lui donna sept enfants, et il en eut encore six de sa seconde femme, Marie-Ursule Pepin, qu'il épousa le 30 novembre 1680 à Champlain.

A son arrivée, Louis Pinard obtint le poste de chirurgien de la garnison; il fut plusieurs années syndic des habitants, marguillier, procureur de l'église, etc., ce qui prouve qu'on avait confiance en ses capacités. Cependant, cela ne l'empêcha pas d'avoir des difficultés avec la plupart des habitants des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine. Dès le 29 mai 1658, il comparaissait en cour pour réclamer de Mathurine Poisson, femme de Jacques Aubuchon, la somme de neuf livres « en castor meilleur qu'elle ne lui a offert ». La défenderesse, bien qu'elle déclara avoir déjà payé au chirurgien la somme de vingt-six livres, fut condamnée à lui payer encore cinq livres, « en castor meilleur, dans un mois avec les frais ». Apre au gain, Pinard n'hésitait pas à faire appel à la justice quand ses intérêts étaient en jeu. Les registres des cours civile et criminelle de 1660 à 1665 le démontrent éloquemment. Ainsi, à deux reprises en 1661 il s'en prit à un « jeune confrère » nouvellement arrivé, Michel Gamelain, de qui il redoutait la concurrence. Le 22 janvier 1661, les registres rapportent ce qui suit: « Par devant nous Jacques LeNeuf Escuyer sieur de la Poterie, gouverneur des Trois-Rivières, ont comparu Michel Gamelain dict LaFontaine contre Louis Pinard, tous deux chirurgiens, ledit sieur de LaFontaine demandant paiement de la somme de dix-sept livres pour le traitement de la maison de la veufve de LaFramboise dont ledit Sieur Pinard se porte garant, lequel demande les partyes produites par le



demandeur être modifiées et ont produit la taxe de Québec. Partyes ouyes, avons ordonné qu'ils écriraient de part et d'autre à Québec pour avoir le règlement des dites partyes et mémoire par le sieur Madry chirurgien, à la première occasion concernant le mémoire pour ladite veufve LaFramboise ». Ici Pinard n'avait eu qu'à se défendre. Mais le 30 avril suivant, il demandait « par requeste que Michel Gamelain dict LaFontaine aussi chirurgien ne luy oste ses pratiques ny ses paiements et demandant à ce que ledict LaFontaine n'eust à rendre un fusil qu'il a eu en gage d'un sauvage qu'il aurait pansé et médicamenté onze jours avant le sieur de LaFontaine, desquelles choses il prétend le payement avant qu'il rende led. fusil en luy payant trois castors que led. sauvage luy a promis payer pour ses peines, salaires et vacations. Sur quoy avons ordonné que le sieur de LaFontaine auparavant que de délivrer ledit fusil sera payé de trois castors par ledit sauvage ou par autre personne qu'il dira et demeurera saisy ledit Sieur de LaFontaine dudit fusil jusques à ce que par nous soit ordonné, attendu l'arrest fait sur iceluy par ledit Pinard, lequel fera approcher le sauvage pour se faire payer de ses peines et vacations et chargé à luy et à l'autre de n'entreprendre rien sur leurs pratiques ».

Comme on l'a vu, Michel Gamelain se lassa vite de la lutte et concurrence que lui faisait son confrère chirurgien, et trouva un commerce plus rémunérateur. Louis Pinard, par contre, continua la pratique de sa profession laquelle, semble-t-il, ne lui apportait pourtant pas la fortune. En 1665, il comparait plusieurs fois devant les tribunaux de justice. Le 13 mai, comme marguillier « de l'Eglise dudit lieu », il réclame de Marguerite Hayet, femme de DesGroseilliers, la somme de dix livres « par elle due à la dite Eglise, en vertu d'une sédulle par elle faite du 25 février 1663, laquelle a dit les avoir payé par deux minots de bled qu'elle a fait bailler aud. sieur Pinard, lequel a soutenu qu'elle luy devait encore la somme de trente sols, laquelle dite Hayet a dit estre preste de luy payer en luy rendant un pot d'onguent à brulure et une fiole d'eau cordiale ». Le 11 mai suivant, Pinard présente une requête au Conseil Souverain pour être payé de la somme de 150 livres « pour

avoir servi la garnison des Trois-Rivières ainsy qu'il a fait l'an dernier ». Le Conseil Souverain accorde le montant, mais un peu plus loin, les registres du même Conseil nous apprennent que Pinard, en plus de ces honoraires comme chirurgien officiel de la garnison, en prélevait sur les soldats pour les soins qu'il leur donnait. Le 27 mai, Bernard de Saint-André, soldat dans la garnison de Québec, déclare « qu'ayant eu les pieds et les mains gelés, étant au service, pourquoi ayant été longtemps entre les mains du sieur Pinard, chirurgien, il aurait été obligé de dépenser tout ce qu'il avait pour le survenir (sic), et se voit à présent tout nud et sans aucune chose, suppliant qu'il luy soit fourni quelque charité ou récompense. Le Conseil ordonne qu'il lui soit donné un justaucorps et un haut de chausse. . . » (pp. 347-350). Un peu plus tard, c'est à la famille du sieur du Hérisson que Pinard s'en prend pour se faire payer de la somme de 465 livres « pour pansements et médicamens faits et fournis audit sieur du Hérisson, à ses domestiques et à autres par son ordre ».

Vers 1670, Pinard se montre moins exigeant, car il s'est établi sur sa seigneurie de l'Arbre-à-la-Croix, près de Champlain, et s'y livrait à la culture, tout en s'intéressant au commerce des fourrures. Il est signalé dans le « Journal du Père Silvy » comme ayant fait partie de l'expédition de 1685 à la baie d'Hudson. On le retrouve à Champlain le 8 juillet 1686. En 1692, le 15 mars, un document le signale avec le titre de « chirurgien-major des Trois-Rivières ». En 1694, on le retrace à deux reprises à Batiscan: le 20 octobre il y fait baptiser son dernier fils, Jean-Baptiste, et le 22 novembre il signe comme témoin au contrat de mariage de François Cosset avec Catherine Lafond. C'est également à Batiscan qu'il fut inhumé le 12 janvier de l'année suivante, âgé d'environ soixante ans.

Nous ne possédons pas beaucoup de documents sur les dernières années de sa vie. Il est probable qu'il continua à pratiquer sa profession auprès des habitants de Champlain.

### *Pierre Plasses*

Le 21 juin 1652, les registres des Trois-Rivières font mention de

« Pierre Plassays, chirurgien, captif des Iroquois », et le 18 août suivant, le *Journal des Jésuites* parle du « chirurgien Plasssez et le nommé Rochereau, capturés ». Dans une sentence en appel rendue par M. de Lauzon, le 21 juillet 1654, dans une cause entre Marguerite LeGardeur, femme de Jacques LeNeuf de la Poterie, contre François LeMaistre et Judith Rigaud, on lit : « Extrait du livre de Plassais chirurgien de la garnison aux Trois-Rivières, année mil six cents cinquante deux, par lequel il appert qu'il a soigné une fois ladite Rigaud et donné un lavement, ledit extrait signé Ameau greffier ». Ces soins furent donnés pendant que Judith Rigaud était à l'emploi de Marguerite LeGardeur.

### *François-Joseph Rimbaud*

Rimbaud pratique sa profession aux Trois-Rivières de 1748 jusqu'à sa mort en 1779, sauf un cours laps de temps à la Rivière-du-Loup <sup>(21)</sup>. Il partageait avec Alavoine la clientèle trifluvienne, et fut attaché comme médecin libre, c'est-à-dire sans appointements spéciaux, à l'hôpital des Ursulines. En octobre 1755, Rimbaud est appelé par la Cour, conjointement avec Alavoine, à donner son avis sur la gravité des coups portés à Claude Bélair dit Blondin par Benoit LeRoy, pour lequel assaut ce dernier fut condamné à six mois de prison. En 1757, au terme de la Cour criminelle, il est présent comme chirurgien d'office au procès de Barthélemy Sicard dit Marseille, soldat accusé d'incendiat et à qui on applique la question ordinaire et extraordinaire.

Les docteurs Ahern écrivent (pp. 540-541) : « Laterrière, dont Rimbaud avait accouché la femme, le mentionne dans ses Mémoires ». En réalité, la situation était plus compliquée que ces quelques mots le laissent entendre. Rétablissons donc les faits, d'après Laterrière lui-même, et aussi d'après les documents, car pour cette fois du moins les dires du mémorialiste concordent avec les faits. A cette époque, soit en

---

<sup>(21)</sup> Le 20 avril 1759 (greffe LeProust) Rimbaud et Madeleine Sicard, sa seconde épouse, donnent à bail pour trois ans à Joseph Bibeau une terre qu'ils possèdent à Rivière-du-Loup.

janvier 1778, Catherine Delzène n'était pas encore l'épouse de Laterrière, mais de Pélissier, le directeur des Forges Saint-Maurice, passé au service des envahisseurs américains. En 1777, Pélissier était parti avec les Américains, qui venaient de fuir. « Pélissier, écrit Laterrière, était parti, laissant sa jeune femme maîtresse chez lui et au pouvoir de l'amitié, un peu moins gênée, et moi directeur des travaux; toutes les portes pour nous aimer nous restèrent ouvertes. . . Nous nous abandonnâmes à notre penchant, et le fruit de tant d'amour fut une grossesse qui a produit notre chère Dorothée le 4 janvier 1778 ». Puis Laterrière raconte comment il fut amené à recourir aux services du docteur Rimbaud: « A la forge basse, j'avais pour marteleurs deux Anglais, deux frères, qui avaient pour ménagère une veuve appelée Montour. C'étaient de bons enfants, instruits, pleins de bons sentiments, de discrétion et de délicatesse, qui m'étaient connus. C'est dans leur maison que j'eus une chambre pour elle, à l'époque de ses couches. Et là ma chère Dorothée (aujourd'hui mon bâton de vieillesse) vit pour la première fois le jour — fille d'une mère et d'un père malheureux, mais liés jusqu'à la mort de la plus sincère et tendre amitié. Le docteur Rimbaud, des Trois-Rivières, amené par un long détour, en secret, à cette maison, fut l'opérateur, car je ne voulus pas par délicatesse faire moi-même l'accouchement. Cet opérateur, après avoir déposé la malade dans son lit, repartit avec les mêmes précautions. . . »

La discrétion dont a fait preuve le docteur Rimbaud n'a guère été imitée de Laterrière!

Les Archives du Séminaire des Trois-Rivières possèdent du docteur Rimbaud le pittoresque document suivant: « Nous chirurgin certifie avoir treté le nomé Charle Desonier abitant de Machiche don lequel ait imcomodé de lestomas sugé au van qui le met ordetat de cervir le Roy, anfois de quoi je done le present certifiqua, 3 riviere le 9 mars 1778 ». Signé: « Rimbaud, chirurgin ».

Dans son contrat de mariage avec Charlotte Baudry-Lamarche, le 11 novembre 1748, Rimbaud se dit originaire de la ville de Toulon, paroisse Saint-Cyprien. Charlotte Baudry mourut le 23 novembre 1757,

et Rimbaud épousa en secondes noces, à la Rivière-du-Loup, en 1758, Madeleine Sicard, veuve de Maurice Lemaitre-Lalongé. Il eut six enfants de chacun de ses deux mariages. Une de ses filles, Charlotte, née le 19 janvier 1750, épousa John McBean, originaire d'Inverness, en Ecosse. Un de ses fils, Charles-François, eut pour parrain le chirurgien Alavoine.

Rimbaud mourut le 30 janvier 1779, et fut inhumé le 1er février dans le cimetière paroissial. Il avait 67 ans.

L'inventaire de ses biens, dressé par le notaire J.-B. Badeaux, le 19 février suivant, ne mentionne aucun instrument de chirurgie, sauf un petit et un grand mortier avec leur pilon, quelques bouteilles et « différents remèdes » non énumérés et fixés à la somme de 72 livres, ainsi que plusieurs « livres de chirurgie » non énumérés. Après la mort de sa première épouse, Rimbaud avait fait dresser un inventaire, le 28 octobre 1758. Cet inventaire se chiffrait à un actif de 3,584 livres, y compris un total de 292 livres 10 sols en remèdes divers, estimés par le docteur Alavoine à la demande des arbitres. Cette pièce signale que la maison de Rimbaud, rebâtie depuis, avait été détruite dans l'incendie de 1752. Elle était située rue du Platon.

Le 11 février 1779, *la Gazette de Québec* annonçait : « Tous ceux qui peuvent avoir quelques comptes à la charge de la succession de feu M. Rimbau ci-devant chirurgien en la ville des Trois-Rivières, soit par billets ou obligations, sont avertis d'en donner avis au sieur Louis Derrive, tuteur élu en justice aux mineurs dudit sieur Rimbau. Il y a aussi une apothicairerie assez considérable à vendre ».

#### *Pierre Rémus (Romulus dit Romieux)*

Il fut pendant de nombreuses années le chirurgien attitré de Radisson et de DesGroseilliers, qu'il accompagnait dans leurs voyages. Les documents nous démontrent qu'il était aux Trois-Rivières en 1661 et 1662, car il apparaît à deux actes du notaire Ameau dans lesquels est également intéressé DesGroseilliers. En 1672, on le retrace à la baie

d'Hudson en compagnie des deux coureurs des bois. Les minutes de la Hudson's Bay Society <sup>(22)</sup> relatent: « Some twenty men from the ships were to remain « in the Country », of whom one was Mr Peter Romulus (Pierre Romieux) a French Canadian surgeon ». Et en 1674 (Idem, Int., p. LIX): « A week later (du 24 fév.) the Committee is appointing a new surgeon for the Bay, Walter Farr, in place of Pierre Romieux « Peter Romulus ». He is to sign a three years contract ». A l'assemblée du 21 mai 1672: « Ordered. . . that there bee paid to Mr Romulus the chirurgion to Stay in the Country tenn pounds to be deducted out of the first wages due to him ».

Nous ignorons ce qu'il advint de cet aventurier chirurgien, dont le nom a été orthographié de diverses façons. Le 11 octobre 1661, le notaire Ameau le nomme « le sieur Romulus, chirurgien », et l'intéressé signe à l'acte d'une belle écriture « Rémus » avec paraphe et un « R » artistiquement tourné.

#### *Félix Thunaye, sieur du Fresne*

Félix Thunaye, « maistre-chirurgien », semble être arrivé au Cap-de-la-Madeleine en 1664. A cette date, il y avait déjà dans la localité deux maîtres-chirurgiens: Louis Pinard et Michel Gamelain. Sans doute Thunaye inspira-t-il tout de suite confiance aux habitants et aux autorités, puisque le 12 décembre 1665 (greffe La Tousche) Michel Peltier sieur de la Prade lui faisait don d'un coffret rempli d'onguents et de médicaments, en considération de quoi « le sieur DuFresne s'oblige de traiter tous les pauvres soldats qui entreront dans l'hôpital de cedit lieu du Cap, dédié sous le nom de Notre-Dame-de-la-Pitié, à ceux qui seront indigents de commodité, car led. Sieur La Prade étant fondateur dudit hôpital, sans en tirer par led. Sieur DuFresne aucun profit ny émoluments vers led. Sieur La Prade, et le tout gratis de ce jour en trois ans, et en cas qu'il arrivât quelques habitants tant du Cap que des Trois-Rivières et ailleurs, led. Sieur DuFresne s'en fera payer, sans en espérer aucun profit ni gages vers led. Sr La Prade ».

<sup>(22)</sup> *The Champlain Society*, Int., p. IV.

Thunaye épousa en 1666 ou 1667 Elizabeth Lefebvre, fille du pionnier trifluvien Pierre Lefebvre. Le 27 juin 1668, il déclarait foi et hommage au nom et comme porteur des titres de son beau-père, « Pierre Lefebvre, demeurant au Cap, détenu de maladie ». Au nombre des biens de Pierre Lefebvre se trouvait une terre qui lui avait été concédée au sud du fleuve, à l'endroit où est aujourd'hui Gentilly, et cette concession passa à Félix Thunaye et à son épouse lors du partage que Pierre Lefebvre fit de ses biens le 16 juillet 1668. Le 11 mars 1671 (greffe Ameau) Thunaye vendait le fief Lefebvre à Michel Peltier pour la somme de 150 livres tournois. Le 31 mai 1674, Thunaye achetait de Mathurin Guillet une terre à Batiscan, et il demeura en ce dernier endroit jusqu'à sa mort, survenue le 26 juillet 1683. Il fut inhumé le lendemain. Sa veuve épousa Jean Collet, à Batiscan, le 13 janvier 1687, et mourut le 10 septembre suivant.

#### *Urbain Vincelot*

Le 28 février 1716, le notaire Daniel Normandin procédait à Champlain à la vente à l'encan des meubles et effets d'Urbain Vincelot, chirurgien, décédé en la maison de madame Dizey-Montplaisir, le samedi soir précédent. Bien que le document ne le spécifie pas, il est probable qu'il s'agit ici du chirurgien d'un navire dont l'équipage hiverna au Canada, ou encore du chirurgien d'une compagnie casernée à Champlain. Comme il est question d'un « mémoire de frais pour fournitures faites à divers particuliers de Champlain », on peut admettre que ce chirurgien de passage a, soit prodigué ses soins, soit fourni des médicaments à des malades de l'endroit. Le notaire Normandin précise qu'il a fait apposer les sceaux sur les biens du défunt « pour la sûreté des héritiers et créanciers absents de ce pays ». Nous ne croyons pas faire injure à la mémoire de ce chirurgien inconnu en disant que sa mort fut une véritable aubaine pour les habitants de Champlain qui purent, à l'encan, s'approvisionner d'un nombre impressionnant d'instruments de chirurgie et de médicaments laissés par le défunt. Cet inventaire d'Urbain Vincelot est, croyons-nous, un des plus complets et

des plus détaillés qu'on puisse trouver dans nos archives du régime français des biens et effets d'un chirurgien. L'espace nous manque malheureusement pour le publier en son entier.

Le curé Hazeur De Lorme rafla les plus précieux des médicaments et instruments: quinze paires d'instruments à chirurgie, 2 bistouris, une paire de ciseaux, une spatulle, deux pincettes, une sonde d'argent, un pot de modificatif, un pot de cristal minéral, un pot de térébenthine, un pot de baume de Venise, une petite balance avec un marc, un petit paquet de Jalap, un paquet de quinquina, un paquet de « pillure mercuriale », un paquet de vitriol blanc, un petit paquet « d'emplâtres du sain ». Le chirurgien Herbecq, de Batiscan, se contenta de deux livres de chirurgie, un boîtier à chirurgien, deux seringues à plaie, un paquet de poudre Jalap, un paquet de « diadrègue », un paquet de sang de dragon et un paquet de « poudre diasné ». Le sieur Dorvilliers, qui pourtant n'était pas chirurgien, se laissa tenter par deux paires de ciseaux à chirurgien, un pot de « suppuratif », un pot de « pillure mercuriale », un pot d'extrait de genièvre, un pot de « diapalma dissous », un pot de cristal minéral, un petit paquet de « vitriol de Chypre », un paquet de « poudre mercuriale » et un paquet de « diaphone ». Le sieur Montplaisir hérita d'un pot de quinquina, un pot de térébenthine, un pot de « confection », un petit paquet de « canterie » et un petit paquet de « poudre escarmonée ». Le sieur Laroque: un livre de chirurgie et deux vieilles paires de bas, estimés ensemble à 8 livres 10 sols. Le sieur Lafontaine: un pot de « confection d'Hyacinthe », ou, comme écrivait le notaire, « confection jassainte ». Madame de Champlain misa sur un « pot d'onguent suppuratif » et acheta en outre un justaucorps, un manchon d'ours et une cravate de mousseline neuve. Le sieur Raux, probablement barbier, acheta sept rasoirs et une pierre à rasoir, plus un justaucorps. Le sieur Turcot se rabattit sur une fiole de pierre infernale et un petit paquet d'antimoine diaphorique. Plusieurs autres petits pots d'onguent et de petits paquets de médicaments allèrent à d'autres particuliers.

La garde-robe du défunt, également bien fournie, fit aussi des heureux parmi ceux qui dédaignaient les maladies, et par suite les mé-



dicaments. Le sieur de Bellecour jeta son dévolu sur une culotte et une veste de Coitty, une chemise de toile blanche et une autre de toile brune, cinq cravates de mousseline et trois bonnets. Le sieur Dorvilliers acheta trois perruques; le sieur Disy, une paire de bas de Messan; le sieur Desrosiers, une paire de « souliers de semaine »; la dame Lafond, de Batiscan, quatre paires de chaussons; le sieur L'Écuyer, également de Batiscan, trois cravates à la drugance; madame Dorvilliers, un livre d'heures de la pensée chrétienne. L'énumération complète serait longue. Bien peu des personnes présentes, — et elles étaient nombreuses — s'en retournèrent sans quelque objet: plats de faïence à barbe, écuelles d'étain, serviettes, mouchoirs de toile barrée, peignes de corne, canifs, tabatières de bois et de corne, bas de laine fine, tabac « en poudre du pays », des paires de frisettes, des souliers français à la housse, etc. Bref, il y en eut pour tous les goûts, pour tous les besoins et même pour tous les caprices.

Un chercheur tenace fera peut-être un jour la lumière sur la vie de ce chirurgien qui dort son dernier sommeil au cimetière de la paroisse de Champlain.

A handwritten signature in black ink, reading "Raymond Douville". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline that extends across the width of the text.